

# **Analyse communautaire des plateformes électorales 2017 de Projet Montréal et d'Équipe Coderre**



**RIOCM**

REGROUPEMENT INTERSECTORIEL  
DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES  
DE MONTRÉAL



**Analyse communautaire des plateformes électorales 2017  
de Projet Montréal et d'Équipe Coderre**

## Table des matières

Introduction .....	4
Rôle des organismes communautaires .....	5
Développement social et pauvreté .....	6
Économie sociale .....	9
Logement et habitation .....	10
Logement abordable .....	12
Environnement .....	15
Transport en commun .....	15
Itinérance .....	18
Accessibilité et prise en compte du besoin des personnes handicapées .....	21
Groupes sociaux .....	21
Enfants, jeunes et personnes âgées .....	22
Femmes .....	23
Sexualité et espace public .....	25
LGBTQ .....	25
Immigration, diversité culturelle et inclusion .....	26
Autochtones .....	28
Démocratie .....	29
Conclusion .....	31
Annexe : tableau synthèse .....	32



## Introduction

Dans le cadre des élections municipales montréalaises, nous vous proposons un résumé de quelques engagements des deux principaux partis (Projet Montréal et l'Équipe Coderre) sur différents enjeux sociaux.

Comme à son habitude, le RIOCM analyse les programmes électoraux à partir des préoccupations de ses membres. Il s'agit d'un outil pour aider les organismes communautaires à participer aux débats démocratiques et également à encourager leurs propres membres à participer au processus électoral.

D'entrée de jeu, nous aurions souhaité trouver réponse à quelques questionnements concernant le rôle que les partis entendent donner au communautaire tel que la reconnaissance de l'action communautaire; le respect de l'autonomie; la valorisation du financement à la mission; les relations avec les fondations et les bailleurs de fonds et aux autres formes de partenariats; les enjeux relatifs aux différentes formes de concertations; les problématiques relatives à l'ingérence de certains élus au sein de conseil d'administration telle que l'on retrouve dans certains arrondissements; à l'accessibilité à des locaux abordables pour les organismes ainsi qu'à la reconnaissance du rôle des regroupements, etc.

Nous constatons plutôt que les places du mouvement, des organismes et des regroupements communautaires dans les programmes des partis sont plutôt limitées, signe qu'il nous reste encore du travail à faire à ce chapitre. Nous savons par contre que beaucoup de relations avec les organismes et les concertations locales ont été établies dans les arrondissements et que cela ne transparaît peut-être pas de façon explicite dans les programmes des deux principaux partis.

Nous débiterons donc par une analyse du rôle du communautaire tel que proposée dans les programmes de ces deux partis. Après une remise en perspective de la Politique de développement social, nous examinerons les positions des partis sur ces enjeux de même que sur la pauvreté. Dans un même ordre d'idée, nous aborderons quelques éléments relatifs à l'économie sociale, car, si les organismes sont pratiquement absents des programmes, il est un peu questionnant de voir que cette dernière semble susciter un intérêt plus grand. Suivront les questions relatives au logement et à l'habitation. La salubrité, le logement abordable et la prise en compte des besoins de différents groupes sociaux figurent parmi les principales thématiques abordées et retenues. Nous traiterons par la suite des propositions à l'égard du transport en commun. À noter que d'autres questions relatives à la mobilité et à la circulation sont abordées dans les programmes des partis, mais nous avons fait le choix de nous concentrer principalement sur ce moyen de transport. L'itinérance est un autre enjeu que nous présenterons brièvement. Une autre section est consacrée aux questions de l'accessibilité et de la prise en compte des besoins des personnes handicapées. Par la suite, nous nous attarderons sur la place que les partis accordent à différents groupes sociaux tel que les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les femmes, la communauté LGBTQ et les autochtones. Nous terminerons avec une brève analyse des perceptions et des engagements en matière de démocratie des deux partis.



## Rôle des organismes communautaires

### Quelle est la place que réserve Projet Montréal aux organismes communautaires?

Le rôle des organismes communautaires est mis à l'avant-plan pour un certain nombre d'enjeux; on parle essentiellement de l'environnement, d'action culturelle, de sécurité alimentaire, de sécurité et de santé publique (lutte contre les violences sexuelles) de même qu'en matière de logement. La question des locaux est également abordée. C'est principalement à partir des Tables de concertations que le rôle des organismes communautaires est considéré.

#### Environnement – Verdir les espaces privés

Projet Montréal entend « favoriser la collaboration avec les groupes communautaires et les citoyens pour verdir les espaces privés ». Si cette initiative peut être considérée intéressante, il serait important que cette collaboration ne devienne pas une forme de privatisation du verdissement et que cela ne déresponsabilise la ville face à ces enjeux.

#### Action culturelle

À travers les tables de concertation composées « de représentants des milieux scolaires, communautaires et représentatifs de la variété des pratiques artistiques, Projet Montréal propose de veiller à ce que chaque arrondissement mette en œuvre se dote d'une politique et « de plans d'action culturels ».

#### Sécurité et santé publique – travail du sexe

En matière de santé publique et de sécurité, Projet Montréal propose de « mettre en place des tables de concertation dans tous les arrondissements afin de réunir les acteurs communautaires, le SPVM, les élus et les fonctionnaires, et d'améliorer le soutien social offert aux personnes œuvrant dans les différentes sphères du travail du sexe ou désireuses d'en sortir, dans une approche globale d'accessibilité, de prévention et de médiation urbaine ».

#### Logement

En matière de logement, les organismes communautaires sont interpellés par Projet Montréal principalement sur les enjeux d'insalubrité. On propose que ces derniers participes à l'identification des cas problématiques et à « assurer un suivi adéquat des plaintes fondées, notamment en arrimant le travail de la Ville à celui des organismes municipaux (SIM, DSP, réseau de la santé) à celui des organismes.

#### La question des locaux

Des questions relatives à certaines formes d'accessibilités de locaux pour des organismes communautaires sont soulevées par Projet Montréal. On compte « préserver, à des fins publiques et communautaires, le patrimoine bâti appartenant à la Ville ». Cela inclut également de « préserver le patrimoine collectif inestimable que constituent



les lieux de culte, en préservant leur caractère public, communautaire, culturel et social, et effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'implication du gouvernement du Québec afin de soutenir conjointement des projets allant en ce sens ».

En plus de la préservation du patrimoine existant, l'accessibilité à des espaces communautaires passerait également par le fait « d'encourager le recyclage et la rénovation des bâtiments patrimoniaux afin qu'ils puissent être rapidement offerts à la collectivité à travers la création d'espaces communautaires et de logements sociaux ».

Sur le plan des coûts, ce parti propose « d'ajuster les taux de taxation selon la vocation commerciale ou communautaire et l'emplacement de l'établissement et appliquer des mesures de type "Robin des Bois", comme à Québec, afin de répartir le fardeau fiscal plus équitablement entre les grandes surfaces, les commerces sur les artères commerciales et les organismes à but non lucratif ».

### **Quelle est la place réservée au communautaire dans le programme de l'Équipe Coderre?**

Le rôle des organismes communautaires est peu évoqué dans le programme. On leur reconnaît le rôle joué en matière d'itinérance et il s'agit presque de l'unique mention retrouvée.

## **Développement social et pauvreté**

La pauvreté n'est pas l'objet d'une attention particulière dans les programmes des partis. L'accent est porté davantage sur le développement social. La politique de développement social déposée au printemps dernier est peu explicite sur les mesures concrètes à mettre en place pour lutter contre la pauvreté. Le développement social, tel que défini à l'intérieur de cette politique, met l'accent sur le développement du potentiel de l'individu et des collectivités; la participation; le pouvoir de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif. Elle mise aussi sur le progrès qui passe principalement par le développement économique, le développement durable et la justice sociale. La présentation du rôle des organismes communautaires y est ténue. Si l'on reconnaît leur rôle incontournable et que l'on désire actualiser les mécanismes de collaboration entre la Ville et les organismes, la perspective est teintée par le rôle plus accru que voudrait jouer la Ville.

C'est ainsi qu'on y affirme que Montréal « veut exercer pleinement son leadership et s'assurer que le développement social est au cœur de l'évolution durable de la métropole et qu'il est intégré à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre de diverses activités municipales ». À l'intérieur de cette politique, les organismes communautaires semblent parfois être considérés davantage comme objets que sujets de changement social. À titre d'exemple, on veut soutenir les individus faisant preuve d'engagement



auprès des organismes communautaires sans reconnaître de façon claire, le pouvoir même de ces derniers. Le rôle de l'action citoyenne est abordé sous l'angle d'une spontanéité personnelle où l'engagement passe essentiellement par le fait « d'aider les autres, ses proches, ses voisins et son réseau d'appartenance ». Ces changements prévisibles de perspective sur le développement imposent de rester vigilant face aux engagements des principaux partis, notamment sur la forme qu'ils entendent donner aux partenariats avec les différents acteurs impliqués en développement social. Si on peut saluer le désir de prendre en compte le développement social et les enjeux liés à la pauvreté, il semble fondamental de ne pas perdre de vue que les gouvernements des autres paliers ont également des responsabilités importantes à cet égard. De surcroît, le rôle accru des fondations privées questionne également sur les pratiques à valoriser pour que les engagements qui ne se fassent pas dans le sens de la privatisation. Une certaine forme d'harmonisation des pratiques entre les arrondissements serait également souhaitable. Au final, si l'on veut réellement impliquer les organismes communautaires dans le processus, une reconnaissance de l'action communautaire autonome s'avère essentielle.

## Positionnements et engagements des partis

Tant dans le cas de Projet Montréal que de l'Équipe Coderre, la place du communautaire et de la reconnaissance de l'action autonome n'est clairement pas évoquée.

Projet Montréal souligne la nécessité de faire valoir les besoins en termes de développement social auprès des gouvernements supérieurs. Le programme traite également de l'importance de reconnaître les démarches de concertations.

En ce qui a trait aux engagements de l'Équipe Coderre, les éléments de développement social se déclinent en plusieurs engagements dont nous traiterons plus tard. Par contre, sur le développement social en lui-même, on retrouve peu d'engagements dans le programme. On peut présumer que ce que le parti entend faire est fortement influencé par le contenu de la Politique de développement social. En ce sens, il semble pertinent de rappeler que la politique en elle-même est basée sur le leadership de la Ville et la prise en compte des multiples partis prenantes sans forcément référer de façon explicite aux rôles des groupes et des regroupements comme interlocuteurs privilégiés. En ce sens, l'articulation de cette politique avec la reconnaissance du statut de métropole est à surveiller de près, peu importe le parti qui sera au pouvoir.

### La pauvreté

La lutte contre la pauvreté n'est pas un champ de compétence municipal. Cela explique peut-être le peu de références à ce phénomène dans les programmes des deux principaux partis. Dans le cas de Projet Montréal, on affirme vouloir investir les sommes nécessaires pour lutter contre la pauvreté. L'évocation explicite de la pauvreté est liée dans le programme au développement culturel. On souhaite y intégrer des préoccupations pour la pauvreté et à la lutte à l'exclusion sociale.

Du côté de l'Équipe Coderre, les enjeux relatifs à la pauvreté sont surtout abordés en lien avec



l'itinérance et la marginalité.

### **La cohésion sociale**

La notion de cohésion sociale est souvent utilisée dans les programmes politiques. Dans bien des cas, cette dernière est utilisée de façon instrumentale sans avoir trop de consistance pour pouvoir lui donner un sens sociopolitique réellement significatif. Cette notion peut référer à un ensemble de thématiques plus ou moins liées.

Dans l'analyse des deux programmes, on se rend compte que cette notion réfère principalement au renforcement des liens entre les diversités (Projet Montréal) alors que dans le programme de l'Équipe Coderre, cela réfère surtout à un ensemble de phénomènes sociaux (Équipe Coderre).

### **La sécurité alimentaire**

Au cours des dernières années, la thématique de la « sécurité alimentaire » s'est imposée comme pilier de la lutte contre la pauvreté et au développement social.

Dans cette perspective, Projet Montréal propose de soutenir le Conseil des politiques alimentaires qui prône entre autres l'accès à une saine alimentation et une lutte contre les déserts alimentaires et la sécurité et solidarité alimentaires pour tous.

Dans le programme de l'Équipe Coderre, les enjeux liés à la sécurité alimentaire se retrouvent principalement dans la mise en œuvre de la Politique de l'enfant. Il n'y a pas d'autres références à la sécurité alimentaire dans le programme; on peut supposer que le parti entend soutenir les programmes existants.

### **Commentaires**

Pour les deux partis, on retrouve une reconnaissance des démarches de concertation dans les différents quartiers. Il n'y a cependant pas de prise en compte formelle du rôle des organismes communautaires. Il n'y a pas de référence explicite à la pauvreté. Par conséquent, les moyens concrets pour favoriser la cohésion sociale sont assez limités. Les deux partis diffèrent surtout dans la vision du politique. Projet Montréal inclut davantage le rôle des autres paliers gouvernementaux et l'Équipe Coderre semble davantage vouloir assumer plus de pouvoir sur ces questions.



## Économie sociale

Si le rôle des organismes communautaires est relativement peu présenté dans les programmes des deux partis, le rôle de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social fait l'objet d'attentions particulières. À cet égard, il n'y a pas de divergences fondamentales dans les mesures proposées par les deux partis.

### Rapport aux autres paliers de gouvernement

En matière de rapport aux autres paliers de gouvernement, on constate que les deux partis proposent des actions différentes.

Projet Montréal désire interpeller le gouvernement, notamment pour favoriser de bonnes conditions de travail dans ce secteur d'activité économique et sociale.

L'Équipe Coderre mise davantage sur l'utilisation des nouveaux pouvoirs prévus par la loi sur la métropole. C'est ainsi qu'on y affirme vouloir « utiliser les nouveaux pouvoirs prévus par la loi sur la métropole en matière de développement économique : abolition du plafond de subventions aux entreprises; pouvoir accru d'accorder des crédits de taxes; pouvoir de céder ou de louer des immeubles à une valeur autre que la valeur marchande ».

### Quelques engagements

Projet Montréal désire allouer plus de ressources en utilisant la Loi sur l'économie sociale pour consolider la place de Montréal comme leader mondial et souhaite également alléger le fardeau réglementaire en faveur des petites entreprises et de l'économie sociale. Le parti se différencie de l'Équipe Coderre en misant sur les conditions de travail. C'est ainsi qu'il entend « demander au gouvernement du Québec de compenser les acteurs de l'économie sociale, les OBNL et l'entrepreneuriat collectif pour pallier le manque à gagner, afin qu'ils puissent rémunérer leurs employés et employées un minimum de 15 \$ de l'heure ».

Un des secteurs d'activités privilégiés par Projet Montréal en lien avec l'économie sociale est le secteur culturel. Le parti propose de valoriser les programmes de soutien en faveur de « l'apport culturel des petits lieux privés artistiques d'économie sociale ». On désire également encourager l'organisation du secteur culturel « sur les bases de l'économie sociale » en accordant un traitement préférentiel (par exemple, un allègement de taxes municipales) et encourager « l'accès à la propriété pour les entreprises culturelles sur cette même base ».

L'Équipe Coderre ne mentionne pas d'élément portant sur les conditions de travail, mais désire favoriser l'insertion par l'inclusion de clauses sociales. Elle veut également dédier une part des appels d'offres aux startups, coopératives et entreprises d'économie sociale ainsi qu'harmoniser les



pratiques administratives; créer une zone d'innovation et un salon de l'entrepreneuriat.

## Commentaires

Le désir de recourir à l'économie sociale dans plusieurs secteurs (services, arts et culture) n'est pas inintéressant. Par contre, il faudrait être vigilant à ce que cela ne mène pas à la privatisation de certains services municipaux ou à une marchandisation du lien social. L'économie sociale porte également une volonté d'innovation sociale qui peut être quelque peu différente de celle des organismes communautaires. La prise en compte des besoins des citoyens devrait occuper une place importante. Le fait d'assurer de bonnes conditions de travail dans un secteur où l'emploi est souvent précaire et pas toujours bien rémunéré est intéressant pour favoriser une véritable réinsertion professionnelle.

## Logement et habitation

L'accessibilité au logement abordable et de qualité compte parmi les principaux défis montréalais identifiés dans la Politique de développement. Si cette politique se propose de garantir « l'accessibilité et la mixité », elle devrait aussi s'assurer que les quartiers ne soient pas soumis à des processus de gentrification. C'est ainsi s'assurer que les gens puissent demeurer dans leur quartier sans avoir à subir des hausses de loyers trop importantes. Il est assez étonnant que la gentrification et les enjeux complexes qui y sont liés ressortent peu dans les programmes électoraux.

En matière de logement et d'habitation, les deux partis présentent des engagements en matière de salubrité. Plusieurs de ces derniers sont préventifs. On note quelques mesures coercitives, mais dont les propositions d'application sont relativement souples.

La question du logement abordable est mentionnée par les deux partis. Il reste cependant à voir si les engagements proposés à cet effet sont à la mesure des problématiques rencontrées par la population montréalaise. Le logement social qui représente actuellement un taux relativement peu significatif du parc locatif et qui pourtant permet de lutter efficacement contre la pauvreté, l'itinérance et d'autres problèmes sociaux semble relativement peu valorisé. Il faudrait également prendre garde de ne pas l'assimiler au logement abordable dont l'« abordabilité » peut être somme toute assez relative.

Les enjeux liés à la diversification de l'offre sont présents et surtout mis en lien avec la nécessité de lutter contre l'exode vers les banlieues par les familles.

Les sensibilités en termes de prise en compte des besoins de certains groupes sociaux peuvent être quelque peu différentes pour les deux partis. Sur un plan un peu plus politique, on constate un certain accroissement des pouvoirs assumés en matière municipale.

**Analyse communautaire des plateformes électorales 2017  
de Projet Montréal et d'Équipe Coderre**



## Réflexe Montréal

Avec la loi 121, la Ville de Montréal sera appelée à jouer un rôle fondamental dans le développement du logement social sur son territoire.

En matière de logement et d'habitation, l'équipe Coderre mise beaucoup sur l'entente Réflexe Montréal. On mise sur le rapatriement de la maîtrise entière des programmes d'habitation. C'est ainsi que la responsabilité et les budgets de la Société d'habitation du Québec pour le développement de l'habitation sur notre territoire sont transférés à la Ville de Montréal. L'entente Réflexe Montréal peut permettre la mise sur pied de certaines initiatives. Il serait important de demeurer vigilant à ce que cela ne mène pas à une déresponsabilisation des autres paliers de gouvernement en matière de logement et d'habitation.

## Salubrité

### Inspection et inspecteurs

Les deux partis énoncent un certain nombre de mesures pour améliorer l'inspection des logements. Ces mesures sont relativement similaires. Elles reposent à la fois sur des dimensions préventives et coercitives.

Projet Montréal prévoit un programme d'inspection préventif ainsi qu'une nouvelle équipe composée de 30 inspecteurs. On souhaite notamment favoriser le signalement et « l'identification des cas d'insalubrité et assurer un suivi adéquat des plaintes fondées, notamment en arrimant le travail de la Ville à celui des organismes municipaux (SIM, DSP, réseau de la santé) et communautaires » et établir des mécanismes plus coercitifs (augmentation du montant des amendes, suivi judiciaire). Ce parti prévoit une campagne de sensibilisation contre les infestations.

L'équipe Coderre mise sur le développement d'une grille d'inspections « standard » effectuée par la Direction de l'habitation et prévoit partager cette expertise avec les arrondissements. On affirme également vouloir augmenter le nombre d'inspecteurs sans toutefois spécifier le nombre et s'assurer de la formation continue de ces derniers.

### Financement des inspections

Afin de « financer les inspections », Projet Montréal entend « étudier les modalités pour ensuite mettre en place un système d'autofinancement du programme d'inspection ».

L'Équipe Coderre propose « instaurer la pratique de la facturation aux propriétaires à l'égard des visites de suivi des inspections effectuées par la Direction de l'habitation ».

### Contrôle et publicisation des cas d'insalubrité

C'est peut-être sur le plan de l'information et de la publicisation des cas d'insalubrité que les positions des deux partis diffèrent le plus.

Projet Montréal met l'accent sur « l'émission d'un certificat de conformité, lequel serait indiqué au



registre d'information sur le logement » ainsi que sur le fait de — « Rendre publiques et facilement accessibles par le biais d'un registre en ligne les condamnations pour les cas d'insalubrité, infestation et de récidive ».

L'équipe Coderre mise quant à elle sur un registre public et sur le partage de meilleures pratiques : « Mettre en ligne un registre public des bâtiments inspectés par la Ville de Montréal et ayant le plus grand nombre de non-conformités ». L'équipe propose également de « partager avec les arrondissements les meilleures pratiques de lutte contre l'insalubrité, incluant les mesures d'urgence comme les avis d'évacuation, les avis de détérioration et les travaux en lieu et place des propriétaires ».

### Transparence en matière de données sur l'habitation

Projet Montréal prévoit quelques mesures de publicisation et de transparence en matière d'habitation. On peut ainsi noter la création d'un registre qui comprendrait « le prix des loyers, les plaintes, les suivis en matière de salubrité, le nombre de chambres, le compte de taxes foncières et le suivi des plaintes à la régie du logement. On désire également encourager toutes démarches visant à améliorer la transparence.

## Logement abordable

### Politique

Comme c'est le cas pour d'autres mesures sociales, l'Équipe Coderre entrevoit son rôle politique en matière de logement par l'utilisation de la Loi sur la métropole. Il entend ainsi « utiliser les nouveaux pouvoirs octroyés par la loi sur la métropole pour développer une stratégie d'inclusion de logements abordables et sociaux dans les projets immobiliers ».

Projet Montréal mise davantage sur des pressions auprès des divers paliers de gouvernement. C'est ainsi qu'il propose de « revendiquer des gouvernements provincial et fédéral des investissements dans des programmes de construction de logements sociaux et communautaires ainsi que de « négocier avec les gouvernements supérieurs et les communautés religieuses des acquisitions de terrains ou bâtiments excédentaires ».

En plus des revendications, Projet Montréal propose également de travailler en collaboration avec le gouvernement du Québec notamment pour mettre en place des « allocations supplémentaires au loyer à long terme dans les projets de logements sociaux et abordables.

### Accès Logis

L'utilisation du programme Accès Logis diffère passablement entre les deux partis, notamment sur le plan du rapport au politique. Projet Montréal prévoit demander au gouvernement

### Analyse communautaire des plateformes électorales 2017 de Projet Montréal et d'Équipe Coderre



de modifier le programme pour « répondre aux coûts actuels de réalisation d'unités et d'achat de terrains à Montréal ». L'équipe Coderre entend utiliser ce programme pour réaliser 5000 nouveaux logements sociaux et communautaires.

### **Droits**

En matière de droit, l'Équipe Coderre désire développer des « outils de sensibilisation sur les droits et obligations des locataires » qui viseraient principalement les nouveaux arrivants.

### **Hausse de loyers**

Projet Montréal prévoit, afin d'éviter des hausses de loyers abusives, un « Programme incitatif de subventions à l'entretien et à la rénovation ». Il ne semble pas y avoir de mesures similaires dans le programme de l'Équipe Coderre.

### **Logements abordables – Mesures diverses**

Parmi les mesures que Projet Montréal propose de mettre en place en termes de logement abordable on retrouve : adopter une politique et un règlement d'inclusion pour tous les projets de cinq unités et plus comportant 20 % en logement social (OMHM, coopérative, OBNL) et 20 % en logement abordable durable (locatif ou condominium) géré par des partenaires à but non lucratif; investir dans l'acquisition et la décontamination de terrains; il propose également d'« évaluer le mandat de la SHDM et s'assurer de doter Montréal d'un bras immobilier fort qui réponde aux besoins en matière de logements sociaux et abordables et propose aussi de voir si les possibilités de partenariat avec d'autres sociétés à but non lucratif, dont la mission est l'accès au logement ou la propriété abordable ». Le parti propose également de prioriser le développement collectif – incluant le logement social et communautaire – sur les terrains municipaux plutôt que leurs mises en vente.

La prise en compte des besoins particuliers de certains groupes sociaux

### **Itinérants**

En matière d'habitation pour les personnes itinérantes, Projet Montréal propose d'ajouter chaque année 300 nouvelles unités pour les personnes itinérantes, en voie de le devenir ou ayant des besoins particuliers (violence, handicaps, etc.).

L'Équipe Coderre mise principalement sur l'application de mesures du Plan d'action montréalais en itinérance et vise l'atteinte de l'objectif de 400 nouvelles unités en maison de chambre.

### **Personnes à mobilité réduite et logement**

Projet Montréal propose plusieurs mesures pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite en logement : dresser un portrait de la situation en collaboration avec les organismes du milieu; réglementer sur le seuil minimum de logements à inclure dans les projets immobiliers; créer un guichet unique pour « informer les personnes, les organismes ou les intervenants de la disponibilité d'un



logement accessible, adapté ou adaptable » et bonifier des aides à la rénovation résidentielle pour rendre les bâtiments plus accessibles.

L'Équipe Coderre ne semble pas avoir de positions précises quant à l'accessibilité du logement sinon que la mise en place d'une politique municipale d'architecture et de design de bâtiments durables respectant les principes d'accessibilité universelle. Cependant, cette politique ne semble pas être associée aux logements en tant que tels.

### **Gentrification**

Aucun des partis n'a de positions précises au sujet de l'embourgeoisement. Ce qui se rapproche peut-être le plus d'une prise en compte des enjeux relatifs à ce processus est la mesure de Projet Montréal qui entend « mieux encadrer les plateformes de location de logements entre particuliers afin de réduire la pression immobilière sur les quartiers et de s'assurer de la qualité de vie des résidents ».

### **Parcs immobiliers et spéculation immobilière**

Avant de restreindre les effets de la spéculation immobilière, Projet Montréal propose des congés, crédits, gels de taxes et programmes de subventions pour « encourager les propriétaires occupants à rénover en évitant les hausses de loyers ». Bien que cela concerne un peu moins les questions relatives au logement, il propose aussi une taxe spéciale pour les investisseurs étrangers non occupants.

### **La reconversion du patrimoine**

Nous n'aborderons pas de façon spécifique la question du patrimoine puisqu'elle ne concerne pas directement des enjeux sociaux et communautaires.

Il est cependant pertinent de noter que Projet Montréal propose de « préserver à des fins publiques et communautaires le patrimoine bâti appartenant à la ville »; qu'il entend préserver l'usage des lieux de cultes non utilisés à des fins publiques ou communautaires. Ce parti souhaite également « encourager le recyclage et la rénovation des bâtiments patrimoniaux afin qu'ils puissent être rapidement offerts à la collectivité à travers la création d'espaces communautaires et de logements sociaux ».

En ce qui a trait à l'Équipe Coderre, il ne semble pas y avoir de propositions en ce sens, sinon la reconversion d'ensembles institutionnels majeurs, mais dont les vocations futures ne sont pas clairement identifiées.



## Environnement

Pour l'analyse des programmes sous l'angle de l'environnement, nous vous invitons à consulter les sites suivants :

Centre d'écologie urbaine

<http://www.ecologieurbaine.net/fr/activites-et-projets/projets/participation-citoyenne/item/171-elections-2017>

Conseil régional de l'environnement de Montréal

<http://www.cremtl.qc.ca>

## Transport en commun

Le transport en commun est un enjeu fondamental. L'accessibilité de ce service est une préoccupation pour plusieurs organismes ce qui a notamment débouché sur des revendications portant sur la tarification sociale.

Il faut noter que depuis plusieurs années, les usagers défraient de plus en plus les coûts du transport faute d'une contribution suffisante de la part de Québec. Les coûts élevés de transport sont difficiles à assumer par les personnes en situation de pauvreté. Ces dernières sont contraintes dans leur déplacement que ce soit pour le travail, les loisirs ou pour l'accès à divers services. C'est ainsi que l'immobilité est considérée comme un facteur important d'exclusion sociale. À cela s'ajoute une desserte assez limitée, notamment dans les quartiers les moins favorisés.

Ces revendications semblent avoir eu un certain impact dans la mesure où les deux principaux partis ont inclus certains engagements dans leur programme, bien que les modalités d'application restent pour l'instant assez peu définies.

### Transport et aménagement

Projet Montréal propose de donner suite à une enquête origine-destination et réaliser « un ambitieux plan de transport métropolitain ». Ce dernier serait basé sur le fait que chaque montréalais devrait être à 10 minutes ou moins d'un transport collectif. Il propose également d'inclure « les besoins des personnes à mobilité réduite ». Ce parti propose d'atteindre l'objectif d'ici 20 ans. On entend miser sur une diversité de transports : métro, SLR/ tramway, train de banlieue, SRB, trolleybus autobus, taxi-bus, navette fluviale, etc.



L'Équipe Coderre entend « Procéder aux consultations publiques afin de mettre à jour le Plan de transport, en misant sur la sécurité et la fluidité de la circulation et en tenant compte des nouvelles réalités aux plans du stationnement, de l'électrification des transports et de l'arrivée des véhicules autonomes ». L'équipe propose aussi d'accompagner les arrondissements dans le développement de leurs plans locaux de transport. On propose aussi de « poursuivre la collaboration avec la STM et le gouvernement du Québec pour mieux connaître en amont les chantiers à venir afin d'améliorer le service dans les secteurs les plus touchés par les travaux routiers » ainsi que « Finaliser le projet iBus, soit la localisation GPS en temps réel de tous les autobus de la STM, et le projet Géo-Trafic, une base de données permettant de connaître en tout temps l'état général de la circulation à Montréal ».

### **Tarifification sociale**

Les deux partis proposent la mise en place d'une tarification sociale pour les personnes à faible revenu, mais sans toutefois en préciser davantage les modalités d'application.

### **Harmonisation des tarifs**

Les programmes sont peu bavards sur les mesures à mettre en place pour l'harmonisation des tarifs sinon que Projet Montréal propose d'intégrer la tarification du REM au sein de celle de l'AMT. Il propose également de « mettre en place une carte de paiement unique pour tous les modes de transports alternatifs : train, métro, autobus, BIXI, VLS, taxi, etc. ».

### **Tarif**

Projet Montréal propose de rendre le transport gratuit pour les moins de 12 ans et de limiter les augmentations de tarifs de même que leur fréquence.

L'Équipe Coderre vise moins des segments de la population et un contrôle tarifaire pour proposer la gratuité les fins de semaine et lors de 4 grands événements au cours de l'année.

### **Élargissement de l'offre et desserte**

Dans le but de mieux desservir certaines zones incluant autant le Sud-Ouest, le Nord-Est que des quartiers plus centraux, densément peuplés et mal desservis (ex. Rosemont, St-Michel, etc.) Projet Montréal propose la construction d'une ligne de métro diagonale. Cette dernière aurait également comme objectif de réduire la pression sur la ligne orange. Le parti propose aussi le prolongement de cette dernière de même que la ligne bleue pour mieux desservir des arrondissements tant à l'Ouest qu'à l'Est. Le programme fait également état d'un désir d'assurer un transport en commun adéquat sur le pourtour de l'île, et de soutenir les services de navettes fluviales en plus de mieux desservir les parcs industriels.

Afin d'améliorer l'offre de services de transport en commun, l'Équipe Coderre mise surtout sur le développement du Réseau électrique métropolitain ainsi que sur le prolongement de la ligne bleue jusqu'à Anjou.



## Gouvernance et maintien d'un service public

En ce qui a trait aux modalités de gouvernance et de propriétés, on remarque quelques différences entre les approches des deux partis. Projet Montréal exige que le REM relève de l'Agence régionale de transport métropolitain et souhaite maintenir le caractère public du réseau de même que la propriété publique du tunnel de Montréal et voudrait également s'assurer une place des citoyens dans la gouvernance du réseau. Le caractère public ne ressort pas dans le programme de l'Équipe Coderre.

## Fiabilité et qualité du service

Les deux partis reconnaissent la nécessité d'améliorer la fiabilité et l'efficacité du réseau.

Pour Projet Montréal cela passe essentiellement par une augmentation des budgets pour l'entretien et la modernisation des voitures; des mesures de circulation permettant d'améliorer la ponctualité des autobus et l'amélioration du service de trains de banlieue.

Pour l'Équipe Coderre, l'amélioration du service passe essentiellement par la révision du réseau d'autobus, l'articulation avec le REM et le prolongement de la ligne bleue.

## Articulations entre différents moyens de transport

L'Équipe Coderre propose de « concevoir une plateforme qui “permettra aux usagers de passer d'un mode de transport à un autre, tout en facilitant le paiement grâce aux nouvelles technologies mobiles” en collaboration avec la STM, l'ARTM et les autres partenaires. Il entend également “mettre en place le concept de ‘pôle de mobilité’ pour encourager les citoyens et citoyennes à moins utiliser la voiture, en offrant dans un même lieu différents modes de transports alternatifs comme les BIXI, les véhicules et les taxis électriques et les véhicules en libre-service et en autopartage et le covoiturage”. Finalement, ce parti propose de “favoriser un meilleur accès au centre-ville et permettre une transition plus efficace du réseau cyclable vers le transport collectif (gares, stations de métro, etc.)”.

## Électrification des transports

L'équipe Coderre suggère certaines mesures relatives à l'électrification des transports. Plusieurs d'entre elles concernent le transport automobile (installations de bornes, réseau privé de véhicules électriques libre-service; conversion de la flotte de la ville, etc.). En ce qui a trait au transport en commun, le programme propose de “convertir 230 véhicules de la flotte de la Ville de Montréal à 100 % électrique”.

## Financement du transport en commun

Projet Montréal propose une certaine forme de centralisation du financement à travers la création d'un Fonds des transports durables (FTD) “alimenté par toutes les sources de financement des transports collectifs et actifs”.



## Commentaires

Bien qu'il y ait quelques différences entre les programmes des deux partis sur la question du transport en commun, la différence la plus importante en est peut-être une en termes politique et économique. Ainsi, les mesures proposées par Projet Montréal visent principalement le maintien et certaines bonifications du réseau public alors que l'Équipe Coderre tant à privilégier le recours au privé. Le REM et l'électrification des transports sont des éléments centraux du programme de cette dernière alors que la ligne diagonale ressort du programme de l'autre.

### Itinérance

Dans un contexte où les pouvoirs de la Ville de Montréal se voient accrus, notamment en raison de l'entente Réflexe Montréal et que cela laisse un certain flou sur la façon dont les actions et objectifs de la Politique nationale de lutte à l'itinérance prendront formes...; dans un même contexte où l'articulation entre les visées de la Ville et celles des organismes communautaires posent toujours certains défis; la distribution des pouvoirs, des responsabilités et du financement est toujours à questionner; les positions des partis politiques sur ces questions revêtent un intérêt certain. En plus de cela, certaines problématiques plus particulières interpellent le milieu communautaire depuis un certain temps. À titre d'exemple, citons la question du profilage social; l'accessibilité de logements; les questions plus générales du lien entre pauvreté et itinérance et des mesures appropriées pour leur faire face, etc. Qu'en est-il dans les programmes des partis?

On constate que le rôle des organismes communautaires est rarement exposé dans les programmes des deux partis. C'est principalement autour du thème de l'itinérance qu'ils sont le plus souvent sollicités.

C'est ainsi que pour Projet Montréal, le rôle des organismes est perçu comme faisant partie de réseaux d'entraide "dont il faut maximiser le recours à leurs ressources" par les itinérants. Les organismes sont également interpellés pour "favoriser la solidarité" par la mise sur pied de cartes interactives » portant sur les initiatives d'entraide, incluant les groupes citoyens ». Ce parti interpelle également les organismes de réinsertions ainsi que les syndicats pour favoriser les personnes en processus de réinsertion, incluant les itinérants. Parmi les autres mesures proposées, certaines touchent à la sécurité publique (ligne téléphonique 211 qui viserait l'intervention sociale plutôt que policière; meilleure formation des policiers et autres agents; mesures visant à éviter la judiciarisation et le recours à des interventions physiques et létales; bilan sur le profilage); à l'aménagement (respect du droit de cité); au logement (3000 unités de logements sociaux sur 10 ans et recension des maisons de chambres); à la pauvreté (réinsertion sociale et professionnelle, notamment au sein de la Ville; hausse du salaire minimum) ainsi que sur le plan politique à : « exercer un leadership fort auprès des autres paliers de gouvernement afin que Montréal dispose en tout temps de ressources à la



hauteur des besoins de la population ».

L'équipe Coderre rappelle sa contribution à la Politique de l'itinérance. Elle réitère l'utilisation du dénombrement. Elle mise aussi sur le poste de protecteur ainsi que sur le 2e plan d'action qui réunira plusieurs acteurs notamment les organismes communautaires et la police. Afin d'en savoir davantage sur le positionnement de ce parti sur ces questions, il s'avère important de consulter le premier plan d'action. C'est principalement par l'intervention de première ligne, plutôt que sur la prévention, que ce parti propose des mesures : accueil sécuritaire dans les centres de jour et de soir dans les arrondissements; augmentation du nombre de places dans les refuges, ainsi que la mise en place de mesures d'urgence; augmentation de l'insertion via l'économie sociale et les autres programmes de réinsertions professionnelles et de formation.

## Commentaires

Dans l'ensemble, on constate que les deux partis considèrent le rôle des organismes communautaires par rapport à cette problématique, ce qui est assez intéressant si ce rôle n'est pas abordé de façon instrumentale. Cependant, la perception de leur contribution semble restreinte à un rôle de soutien des personnes plutôt qu'un rôle sociopolitique pour atténuer ce phénomène. Le fait de situer l'itinérance par rapport à la pauvreté est un aspect intéressant considéré par les deux partis. Cet aspect semble ressortir un peu plus dans le programme de Projet Montréal que dans celui de l'Équipe Coderre. Cependant, l'articulation entre pauvreté et itinérance est perçue principalement à travers des mécanismes de réinsertion sociale et professionnelle. En ce sens, la dimension préventive de l'itinérance par une lutte plus intensive face à la pauvreté est relativement peu abordée par les deux partis. Dans un même ordre d'idée, la prévention de l'itinérance chronique semble privilégiée par rapport à la prévention en amont ou la prévention de formes d'itinérances plus cachées ou occasionnelles.

## Accessibilité et prise en compte du besoin des personnes handicapées

« L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents » .

Il concerne plusieurs enjeux. À titre d'exemple, on peut se poser les questions suivantes : Est-ce que les principes d'accessibilité sont appliqués aux grands projets? au design? À tous les types de bâtiments (privés, publics et associatifs)? Est-ce que la sécurité (ex. stationnement) est une préoccupation dans les aménagements? Est-ce que l'utilisation respectueuse de l'espace public (par les commerçants,



pendant les travaux publics) pour les personnes handicapées est considérée? Est-ce que l'on considère la mobilité pour tous dans les pratiques de déneigement? Y-a-t-il un souci de la sécurité des personnes à mobilité réduite dans l'application des règles de circulation (ex. nécessité de maintenir l'interdiction de tourner au feu rouge)? Est-ce qu'il y a une volonté de rendre les transports en commun accessibles? Est-ce que l'on favorise des mesures visant à contrer les discriminations? Est-ce que les principes sont appliqués de façon transversale lorsqu'il y a des choix politiques à effectuer? Est-ce que des mesures sont envisagées pour favoriser la participation des personnes handicapées à différentes instances? Voilà un ensemble de questions pour lesquelles des réponses politiques pourraient être attendues.

## **Pas de sections particulières dédiées à ces questions**

Dans le programme de l'Équipe Coderre, l'accessibilité des équipements collectifs pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées ne fait pas l'objet d'une section particulière. La plupart des mesures ayant trait à cela se retrouvent sous la rubrique « Créer un milieu de vie propice aux enfants et aux vieillissements actifs », c'est donc principalement à l'égard du vieillissement que l'accessibilité est pensée.

Quant à Projet Montréal, l'accessibilité est employée de façon qui pourrait être considérée transversale et on y réfère à quelques occasions. De façon générale, pour les deux programmes, lorsqu'ils proposent des mesures en termes d'accessibilité, on parle d'accessibilité de façon relativement large si bien que cette dernière ne réfère pas nécessairement à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

## **Logement et habitation**

Le programme de Projet Montréal est d'un certain intérêt dans l'articulation de ces préoccupations en lien avec le rôle des organismes puisqu'on sollicite ces derniers afin de « travailler en partenariat » pour dresser un « portrait des besoins en matière de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite ». Ce parti propose à cet égard plusieurs mesures ayant trait aux logements ou, de façon plus générale aux bâtiments : construction de « bâtiments résidentiels universellement accessibles »; bonification des aides à la rénovation pour les rendre universellement accessibles ainsi que « bonifier le programme « Rénovation résidentielle majeure », pour rendre davantage de bâtiments universellement accessibles. On propose aussi une réglementation minimale pour logements adaptés dans les nouveaux projets immobiliers et, tels que mentionné précédemment, un guichet unique.

## **Aménagement**

Le programme de l'Équipe Coderre propose un certain nombre de mesures générales pour « rendre Montréal universellement accessible » : équipements (toilettes, fontaines, lèves-personne, mobilier fixe divers) et des aménagements (sentiers de parcs, aires de repos, espaces publics, aires d'exercice, stationnements, débarcadères, aires de jeux, etc.).

Projet Montréal propose de rendre les parcs et terrains de jeux plus accessibles.



## Établissements commerciaux

Le programme énonce aussi certaines mesures visant à faciliter l'accès aux établissements commerciaux : aide financière à la rénovation ainsi que « Évaluer systématiquement le potentiel d'amélioration de l'emprise publique lorsqu'on doit reconstruire la rue en profondeur (transports actifs et collectifs, verdissement, accessibilité universelle ».

## Transport en commun

Les deux partis proposent de faciliter l'accès au transport en commun. Projet Montréal en misant sur l'accessibilité universelle complète d'ici 2030 alors que l'Équipe Coderre propose de rendre 21 stations de métro universellement accessibles par ascenseur.

## Commentaires

Malgré la diversité des besoins et des mesures qui pourraient en découler, on remarque que les propositions des deux partis sont somme toute assez limitées.

## Groupes sociaux

C'est surtout à travers la stimulation de l'entrepreneuriat que l'Équipe Coderre entrevoit le rôle des différents groupes sociaux, notamment les femmes, les jeunes et les nouveaux arrivants. Sur le plan politique, on propose aussi de « créer une banque de candidatures à Concertation Montréal pour favoriser la nomination des jeunes, des femmes et des communautés culturelles dans les instances décisionnelles reliées à la Ville ». Sur un plan un peu plus social, on suggère de « Porter une attention particulière à la diversité des réalités et adapter nos services : les jeunes, les autochtones, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les membres de la communauté LGBTQ+, les communautés culturelles et les femmes.



## Enfants, jeunes et personnes âgées

### Intergénérationnelle

L'Équipe Coderre propose d'instaurer un « réflexe enfant et aîné chez tous les acteurs municipaux ». Ce réflexe consiste à considérer l'impact des actions municipales sur la qualité du milieu de vie sur nos enfants et aînés.

### Enfants

L'Équipe Coderre désire aller de l'avant avec sa Politique de l'enfant. Cette politique a été lancée en juin 2016 avec les principaux partenaires qui sont pour l'essentiel des fondations privées (Fondation du Dr Julien, Club des petits déjeuners et Jeunesse au soleil). Le rôle des organismes communautaires ne semble pas central dans le déploiement des actions de la politique. Cette dernière est centrée non pas sur la famille de façon globale, mais bien sur l'enfant, de façon particulière, ce qui induit une certaine vision en termes de modalités d'intervention. Parmi les principaux axes d'intervention, on retrouve la sécurité et l'accessibilité des enjeux urbains; la saine alimentation et la sécurité alimentaire; la persévérance scolaire et la réussite éducative; l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, de même que les familles et les communautés. On constate que ces dernières sont étroitement en lien avec les orientations des principales fondations préoccupées par l'enfance. L'idée est ici de développer un « réflexe enfant » afin d'engager les acteurs du milieu à adapter leurs actions aux réalités des enfants de 0 à 17 ans. La politique s'articule autour de principes ou de valeurs un peu générales telles que « l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Les premières mesures proposées ne sont pas appliquées de façon universelle, mais visent plutôt certains quartiers ciblés. Politiquement, on sent une volonté de la Ville d'assumer un leadership, de miser sur l'expertise et sur des partenariats plus ou moins définis ainsi que des mesures misant sur une certaine forme de participation sociale des enfants et des familles. Si on revient au programme de ce parti, parmi les autres mesures concernant les enfants, on peut noter l'implantation d'un « réseau de pistes cyclables sécuritaire, avec une attention particulière pour les enfants, notamment pour les trajets maison-école ».

Projet Montréal propose certaines mesures qui impliquent la prise en compte des enfants. Parmi celles-ci, certaines visent la sécurisation autour des écoles et CPE. On propose également la gratuité du transport en commun pour les moins de 12 ans. Des démarches auprès des commissions scolaires et du gouvernement du Québec afin de planifier la construction et la rénovation d'écoles et de CPE.

### Jeunes

L'Équipe Coderre souhaite promouvoir la création de Conseils Jeunesse dans tous les arrondissements de Montréal. On veut également inciter les jeunes à la démocratie municipale en favorisant les simulations parlementaires et élargir le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal.

Du côté de Projet Montréal, on propose « d'exiger qu'au moins une place soit réservée à un jeune de moins de 35 ans sur chaque conseil d'administration des organismes associés et des sociétés paramunicipales ».

**Analyse communautaire des plateformes électorales 2017  
de Projet Montréal et d'Équipe Coderre**



## Personnes âgées

L'Équipe Coderre propose la création d'un Conseil des Aînés à l'image des autres conseils existants. Ce dernier devrait s'intéresser à diverses questions telles que « l'adaptation de l'aménagement urbain, le sentiment d'isolement, le sentiment de sécurité et le transport, pour ne nommer que ceux-là. Il pourra aussi s'assurer de la prise en compte des préoccupations des personnes âgées dans les décisions de l'administration municipale ». Mise à part une section sur le vieillissement dans le programme de l'Équipe Coderre, il y a peu de mesures spécifiques pour les aînés. En fait, c'est peut-être à travers des mesures plus universelles que l'on peut noter certaines propositions.

## Loisirs et culture

À titre d'exemple de mesures plus universelles, celles concernant les enfants, les jeunes et les aînés touchent principalement à l'accès aux loisirs, culture et espaces publics.

Ainsi, parmi les mesures retrouvées dans le programme de Projet Montréal, on retrouve le fait de garantir l'accessibilité aux activités pour tous les groupes d'âges, notamment dans les quartiers défavorisés; créer des parcs naturels pour enfants; limiter le coût des musées pour les jeunes ainsi que plus globalement « Faire des parcs de la ville des milieux de vie actifs, contribuant aux saines habitudes de vie pour les familles, les jeunes et les aînés ».

Ce que propose l'Équipe Coderre est relativement similaire : favoriser les initiatives de développement culturel intergénérationnelles ainsi que « poursuivre la transformation des bibliothèques municipales pour en faire des lieux intergénérationnels, d'inclusion sociale, d'accueil des nouveaux arrivants, d'apprentissage des nouvelles technologies et des espaces d'expérimentation ».

## Femmes

Dans l'ensemble des programmes des deux partis, on retrouve peu d'éléments concernant spécifiquement les femmes.

## Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes pourrait être définie comme :

« ... un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent. L'ADS peut être également utilisée dans



l'évaluation à des fins de révision ou de reconduction d'une politique, d'un programme ou d'une autre mesure » .

L'adoption d'une telle approche est une revendication portée par plusieurs groupes féministes et organismes communautaires. Qu'en est-il dans les programmes des deux partis?

Projet Montréal propose d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes à l'ensemble des politiques, programmes et projets de la ville et, par conséquent, à mesurer leurs effets distincts selon les sexes.

L'Équipe Coderre ne fait pas explicitement référence à cette analyse dans leur programme. L'essentiel des mesures est exposé dans un bilan sur la cohésion sociale et le vivre ensemble dans une section intitulée « Bilan féministe positif » dans lequel on fait état de trois mesures visant à favoriser la participation politique des femmes (ex. haltes-garderies lors des conseils municipaux et d'arrondissement »; « l'atteinte de la zone paritaire entre les femmes et les hommes au niveau des cadres de la ville » ainsi que la « création des Hirondelles pour la sécurité des femmes et des personnes vulnérables dans les festivals ».

### **Travail : parité, conditions de travail et conciliation travail/famille**

Il est très peu mentionné des conditions de travail dans les programmes des partis et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes sur ces questions est également assez restreinte.

Ainsi, dans le cas de Projet Montréal, on retrouve une mesure consistant à « adapter l'aménagement des casernes de pompiers ». De façon plus générale, dans une volonté de « faire de la Ville un employeur exemplaire » on désire se doter d'une politique de conciliation famille/travail pour tous les employés.

On souhaite également atteindre la parité au sein des employés de la ville, et ce, à tous les niveaux hiérarchiques. On désire également adopter des programmes de formation pour faciliter la représentation des groupes sous-représentés dans les postes de direction, ce qui inclut aussi la représentativité ethnoculturelle.

En ce qui a trait à l'Équipe Coderre, les mesures visent également surtout la conciliation travail/famille. On souhaite ainsi diffuser les initiatives en la matière pour favoriser la place des femmes dans l'administration et la participation citoyenne. Parmi les mesures évoquées : « halte-garderie lors des conseils municipaux, horaires diversifiés, salles familiales, etc.

En matière de parité, le parti propose de « nommer autant de femmes que d'hommes au comité exécutif de la Ville de Montréal ».



## Famille

Il y a peu de mesures concernant directement les familles dans les programmes des deux partis. La plupart concernent la rétention des familles sur l'Île de Montréal par des mesures visant surtout l'accès à la propriété et à des logements adéquats (voir la partie sur le logement). L'accès à certaines infrastructures (ex. parcs) figure également parmi les thématiques où l'on réfère à la famille.

## Sexualité et espace public

### Travail du sexe

En matière de travail du sexe, Projet Montréal propose de créer des tables de concertations dans chacun des arrondissements incluant divers acteurs (communautaires, SPVM, élus, fonctionnaires) pour soutenir les travailleuses du sexe en misant sur des approches préventives. Ce parti propose également de réviser « l'octroi de permis dans les catégories soins personnels ».

On ne retrouve pas de mesures similaires dans le programme de l'Équipe Coderre.

### Harcèlement de rue

Le harcèlement de rue est une préoccupation pour les deux partis. Projet Montréal propose une Politique contre celui-ci alors que l'Équipe Coderre rappelle la création du programme des Hirondelles agissant en sécurité lors des festivals.

### Publicité sexiste et discriminatoire

Projet Montréal propose une Politique contre la publicité et l'affichage sexiste et discriminatoire. On ne retrouve rien de similaire dans le programme de l'Équipe Coderre.

## LGBTQ

Les approches privilégiées par les deux partis en matière de respect des droits des personnes LGBTQ diffèrent quelque peu si on se fie au contenu des programmes. Dans le cas de l'Équipe Coderre, l'approche semble plus une politique institutionnelle : on affirme vouloir développer une Politique de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres pour Montréal ainsi que nommer un agent de liaison comme



intermédiaire entre la Ville et la communauté LGBTQ+.

L'approche de Projet Montréal semble davantage liée au droit (affirmer Montréal comme ville ouverte qui défend les droits et l'inclusion), à la sécurité (lutter contre l'homophobie et la transphobie et en faveur de milieux de vie sécuritaires) et au soutien financier (pour la vie culturelle, associative et pour des locaux aux organismes du milieu).

## Immigration, diversité culturelle et inclusion

Certains organismes sont préoccupés par le fait que la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) se serait faite sans véritable concertation préalable avec les ministères ou les organisations communautaires concernés. Il semble important de garder à l'œil les façons dont l'entente sera appliquée. Le respect des concertations existantes et de la cohérence des actions des organismes de ce secteur serait à prendre en considération.

De surcroît, on peut s'étonner du fait que, malgré l'actualité des thématiques liées à l'immigration, à la diversité culturelle et à l'inclusion, il y a très peu de choses à cet effet dans les programmes des différents partis. Il y a certes quelques énoncés généraux, mais les mesures concrètes se font plutôt rares.

### Ville sanctuaire

L'Équipe Coderre a, pendant son dernier mandat, désigné la Ville de Montréal comme ville sanctuaire. Ce parti revient peu sur cela à l'intérieur du programme.

Selon Projet Montréal, cette désignation serait trompeuse, car elle ne serait pas « en concordance avec la réalité législative canadienne et celle du terrain ». Ce parti souhaiterait que cela se « traduise par des gestes concrets et des changements réels dans les pratiques.

### BINAM

C'est principalement à travers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal que l'Équipe Coderre décrit les rôles qu'il entend privilégier en matière d'immigration. La consolidation du travail entamé passerait ainsi par la concertation des ressources, acteurs et services sans toutefois préciser davantage de quoi il en retourne. À travers ce bureau, on désire également mettre en place une stratégie anti-préjugés, notamment pour favoriser l'intégration au travail. Le développement d'outils numériques informatifs pour les nouveaux arrivants de même que l'établissement d'un partenariat entre le BINAM et le



gouvernement du Québec figurent aussi parmi les mesures privilégiées. Rappelons que cela se réaliserait en vertu de Réflexe Montréal; c'est donc dire qu'il y a une certaine volonté de s'appropriier plus de pouvoirs par la Ville.

### **Intégration sociale et professionnelle**

L'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de l'immigration est visée par les deux partis.

Projet Montréal propose un programme d'accès à l'égalité, notamment au sein du SPVM.

L'Équipe Coderre propose de valoriser la reconnaissance des acquis pour les emplois à la Ville de même que par l'intermédiaire du Projet Intégration-Travail-Formation qui permet à ces personnes d'acquérir de l'expérience dans les grandes entreprises montréalaises.

### **Profilage (regarder ce qui se fait actuellement)**

Projet Montréal entend exiger un bilan annuel du SPVM sur le profilage. Ce parti souhaite également renforcer les politiques sur la question.

### **Valorisation de la diversité**

Projet Montréal propose plusieurs mesures de valorisation de la diversité : campagne de sensibilisation et de valorisation de la diversité et de luttes contre le racisme; événements sur l'apport historique des immigrants et musée de l'immigration.

### **Arts et culture**

En matière de diversité culturelle, les deux partis proposent un renforcement du budget du Conseil des arts de Montréal pour favoriser l'inclusion et la promotion de la diversité. Il en va de même d'une volonté d'élargissement de l'offre culturelle.

À cet égard, l'Équipe Coderre propose aussi "d'augmenter l'offre de services de nos bibliothèques pour répondre aux besoins particuliers de certains publics dans une approche inclusive, particulièrement les personnes immigrantes et les groupes vulnérables".

### **Lieux de culte**

Projet Montréal souhaite le développement d'une approche sensible et locale pour l'encadrement des lieux de cultes.



## Autochtones

Les programmes des deux partis présentent plusieurs aspects destinés à la reconnaissance des droits, de l'histoire et de la culture autochtones tout en présentant quelques mesures de soutien aux différentes communautés. Sans proposer une liste exhaustive de toutes ces propositions, voici une synthèse des principaux éléments retenus par les partis.

### Reconnaissance, statut et politique

Projet Montréal propose de reconnaître le statut unique de cette population et voudrait un Bureau municipal des affaires autochtones. La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est également mentionnée dans le programme. Ce parti souhaite également entreprendre une réconciliation avec les peuples autochtones à Montréal et collaborer avec différents organismes autochtones pour créer une instance consultative sur la question. La promotion de l'histoire et de la culture est également au programme : mention que Montréal est un territoire non cédé; stratégie de toponymie autochtone; formation sur l'histoire des autochtones auprès des fonctionnaires; mise en évidence des lieux historiques; développement d'outils pédagogiques, etc. Le parti propose aussi d'autres mesures pour développer des services municipaux en langues autochtones; offrir un répertoire d'organismes et de services; favoriser la création d'entreprises autochtones et augmenter la proportion d'autochtones au sein des employés de la Ville.

L'Équipe Coderre rappelle ses principales initiatives sur la question des autochtones réalisées au cours des dernières années : réconciliation, drapeau, adoption de la Déclaration ONU, création du poste de commissaire aux Affaires autochtones, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; promotion d'une "autochtonie ouverte et contemporaine" et promotion de la "richesse des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal". L'essentiel des mesures proposées se retrouve dans une section intitulée "concrétiser le projet de réconciliation avec les peuples autochtones". Ces mesures misent surtout sur la culture ainsi que sur certaines dimensions symboliques. On pourrait ainsi noter la valorisation de ces cultures à travers les différents réseaux de diffusion de la ville ce qui inclut la collaboration avec le Conseil des arts de Montréal; des cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants par les Chefs des communautés; la sensibilisation de la population au nouveau drapeau; la reconnaissance des initiatives culturelles autochtones et la bonification des stratégies de réconciliation ainsi que le désir de s'assurer d'une représentativité des cultures autochtones dans les projets soutenus par la Ville.



## Démocratie

La Politique de développement social fait implicitement référence au statut de métropole :

“Le rôle des villes prend de plus en plus d’importance. Celles-ci deviennent des lieux de décision et d’intervention au cœur des préoccupations citoyennes concernant la qualité de vie. Elles sont fortement interpellées pour agir directement, ou pour coordonner l’action, sur les conditions et le cadre de vie des personnes qui habitent leur territoire. Montréal veut profiter de cet avantage pour agir comme moteur de changement et créer une synergie nouvelle.” et que cela contribue à renforcer son “rôle de leader en développement social”

Dans un tel contexte, les engagements des partis en termes de démocratie municipale sont essentiels à prendre en considération; si les pouvoirs de la ville se voient accrus, qu’en sera-t-il du pouvoir des citoyens, des organismes communautaires, des regroupements et des autres acteurs et instances?

Comment les partis conçoivent-ils le rôle des processus de concertation? Quels mécanismes développer pour rendre les processus démocratiques transparents? Comment éviter des négociations en vase clos? Comment faire en sorte que les différentes formes de décentralisation des pouvoirs à prévoir ne nuisent pas à la prestation de services et à la participation réelle des citoyens? Quels rôles et fonctions attribuent-ils aux différents conseils et mécanismes consultatifs? Quelles mesures mettre en place afin que les citoyens puissent être suffisamment informés? Que prévoit-on pour éviter l’ingérence de la ville dans le fonctionnement des organismes ou dans la création d’organismes qui ne répondraient pas véritablement aux aspirations citoyennes? Quelles sont les limites de la municipalisation? Comment maintenir une cohérence entre les différentes politiques dans un tel contexte?

Voici bien des questions dont la lecture des programmes permet bien peu de trouver des éclaircissements.

### Démocratie et programmes

Projet Montréal propose une section de son programme à la démocratie municipale. Il est à noter que le rôle des organismes communautaires n’est pas mentionné dans cette section. Les propositions sont surtout centrées sur la relation entre les citoyens et les différentes instances. Sans proposer une liste exhaustive, on peut résumer en affirmant que certaines de ces mesures concernent la mise en commun des services par la coopération entre les arrondissements. On peut également noter le respect des conseils d’arrondissements. On peut se sentir interpellé en tant qu’organisme par la proposition de tenir compte de la volonté des Montréalais dans les modifications de gouvernance. Ce parti entend aussi établir des mécanismes démocratiques sur les projets de développement et de changement de zonage. On retrouve aussi une volonté d’élargir le rôle des citoyens et usagers notamment lors d’investissements dans divers aménagements (sportifs, culturels, loisirs, parcs, places publiques); pré-consultation sur des projets immobiliers d’envergure; consultations obligatoires



devant l'OCPM pour projets immobiliser de 25 000 mètres carrés. On propose aussi des budgets participatifs; une valorisation du rôle des commissions permanentes; la publicisation des données et débats, y compris la webdiffusion et l'accélération du partage des données. Parmi d'autres engagements intéressants à souligner : faire en sorte que les électeurs de Ville-Marie puissent élire leur maire et conseillers; élargir le statut d'électeur (résidant d'au moins 12 mois) ainsi que des commissions permanentes mixtes incluant des représentants dans les arrondissements.

L'Équipe Coderre a aussi une rubrique portant sur le vivre ensemble et la démocratie participative. Cependant, la plupart des engagements concernent l'inclusion de revendications de différents groupes sociaux à l'intérieur de politiques existantes ou de politiques en voie d'être créées. À cet égard, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des propositions puisque plusieurs d'entre elles sont présentées dans différentes parties du présent document. Pour résumer, cette rubrique porte sur l'écoute de la communauté LGBTQ, l'intégration des nouveaux arrivants; la prévention de l'itinérance, la réconciliation avec les peuples autochtones; les arts et la culture, et la participation citoyenne des jeunes. La section intitulée "Ensemble pour soutenir la participation citoyenne et l'engagement social" porte quant à elle davantage sur les processus démocratiques. En guise d'introduction, on rappelle très brièvement le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal et de Concertation Montréal impliqué dans de nombreux domaines d'intérêts pour nos organismes (ex. diversité, éducation, jeunesse, gouvernance, économie sociale, environnement, système alimentaire). Cette section présente également les différents conseils consultatifs : Conseil des Montréalaises, Conseil Jeunesse, Conseil interculturel et Conseil du patrimoine. Le rôle spécifique des organismes et des regroupements d'organismes communautaires n'y apparaît pas non plus.



## Conclusion

L'analyse des programmes et engagements d'Équipe Coderre et de Projet Montréal nous a permis de mettre en lumière des différences et des similitudes de ces deux formations politiques dans les dossiers qui préoccupent le milieu communautaire.

Sur le fond, il apparaît assez clair que Équipe Coderre prône une vision davantage centralisatrice, en créant et utilisant des bureaux de coordination liés à la ville centre, alors que Projet Montréal, mise davantage sur les arrondissements et la démocratie participative.

Pour les organismes communautaires que nous représentons, les relations avec l'administration municipale s'actualisent davantage au palier des arrondissements et à travers les concertations locales. Les partis politiques municipaux ont encore du travail à faire pour élaborer des politiques de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome qui assure équité et cohérence dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

Nous espérons que cette analyse vous permette de mieux apprécier les propositions des deux principaux partis et vous encourage à participer à l'élection du 5 novembre.



## Annexe : tableau synthèse



## Développement social et pauvreté

Thématique	Projet Montréal	Équipe Coderre
Le rôle des organismes communautaires	Le rôle des organismes communautaires dans l'application du plan d'action dans la politique de développement social n'apparaît pas autrement qu'à travers la concertation au sein des tables de quartiers	Le rôle des organismes en matière de développement social et de pauvreté n'apparaît pas explicitement dans le programme. Il faut sans doute consulter d'autres politiques (ex. Politique de développement social) pour voir de quoi il en retourne).
Politique	Produire un plan d'action pour la Politique de développement social -« Faire valoir auprès des paliers de gouvernements supérieurs l'importance des besoins de Montréal en matière de développement social, notamment dans le cadre du financement en subsidiarité » -« Soutenir et reconnaître les démarches de concertation dans les différents Quartiers ».	Politique de développement social Montréal de tous les possibles !
Pauvreté	<b>Pauvreté</b> -Investir les sommes nécessaires pour lutter contre la pauvreté -«Reconnaître la culture comme agent de développement social en l'intégrant aux actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion»	Il y a peu de référence directe à la pauvreté. Cette dernière se retrouve sous une même rubrique avec l'itinérance et la marginalité. C'est surtout à travers la politique de développement social qu'elle est associée.
Cohésions sociale	-Renforcer la cohésion sociale au sein des diversités	Sous le thème «Ensemble pour une cohésion sociale et le vivre ensemble» on retrouve un encadré traitant de sujets hétéroclites : politique de l'enfant, Bureau d'intégration des nouveaux arrivants, Concertation Montréal; itinérance, pauvreté et marginalité; développement culture et bilan féministe positif.
Alimentation	-Soutenir le Conseil des politiques alimentaires (accès à une saine alimentation, luttent contre les déserts alimentaires	-Mettre en œuvre la Politique de l'enfant avec ses actions spécifiques touchant, entre autres, la sécurité alimentaire  -Pas de référence directe dans le programme
	<b><u>Forces, limites et commentaires</u></b>  -Outre la reconnaissance des démarches de concertation dans les différents quartiers, on ne mentionne pas explicitement le rôle des organismes communautaires dans l'application du plan d'action découlant de la Politique de développement social	<b><u>Forces, limites et commentaires</u></b>  -La pauvreté est peu abordée de front; c'est à travers divers politiques (principalement celle sur le développement social) que ces enjeux sont abordés.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les moyens pour favoriser la cohésion sociale ne sont pas présentés</li> <li>-La lutte contre la pauvreté apparaît, mais les mesures pour la contrer sont peu explicitées</li> <li>-Il y a des éléments relatifs à la sécurité alimentaire, mais une préoccupation particulière pour l'accès à une alimentation à faible coût n'est pas explicitement nommée</li> <li>-L'interpellation des niveaux supérieurs de gouvernement et une revendication de financement adéquat sont présentées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de moyens explicites pour favoriser la cohésion sociale ou pour lutter contre la pauvreté</li> <li>-La sécurité alimentaire abordée à travers la politique de l'enfant</li> <li>-Pas beaucoup d'interpellation des niveaux supérieurs de gouvernement</li> </ul>
--	---	--

## Économie sociale

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
<b>Entrepreneuriat collectif</b>	Allouer des ressources pour le démarrage et la croissance des entreprises visées par la Loi sur l'économie sociale du Québec pour consolider le rôle de leader mondial en entrepreneuriat collectif et pour répondre aux besoins de la Ville, de la population et favoriser le recours à ces entreprises dans faire de ce secteur un des axes principaux de la stratégie économique dans le cadre des contrats d'approvisionnement de la Ville.	Inclure des clauses sociales dans les appels d'offres de manière à favoriser l'insertion sociale de clientèles particulières ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le travail de simplification et d'harmonisation administrative et réglementaire afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins des entreprises ;</li> <li>• Créer, au centre-ville, une zone d'innovation et d'expérimentation où les entreprises et les citoyens et citoyennes pourront contribuer au développement des produits-prototypes de demain * ;</li> <li>• Organiser le tout premier Salon des entrepreneur</li> </ul>
<b>Soutien financier direct</b>		Dédier une part des appels d'offres de la Ville aux entreprises startups, aux coopératives et aux entreprises de l'économie sociale * ;
<b>Économie sociale et réglementation</b>	«Alléger le fardeau réglementaire afin de s'ajuster aux particularités des petites entreprises et des projets d'économie sociale en reconnaissant leur contribution à la collectivité».	
<b>Économie sociale et mesures fiscales</b>	«Demander au gouvernement du Québec de compenser les acteurs de l'économie sociale, les OBNL et l'entrepreneuriat collectif pour pallier le manque à gagner, afin qu'ils puissent rémunérer leurs employés et employées un minimum de 15 \$ de l'heure»	Utiliser les nouveaux pouvoirs prévus par la loi sur la métropole en matière de développement économique : abolition du plafond de subventions aux entreprises; pouvoir accru d'accorder des crédits de taxes ; pouvoir de céder ou de louer des immeubles à une valeur autre que la valeur marchande * ;
<b>Économie sociale et culture</b>	-Veut valoriser, par des programmes de soutien, «l'apport culturel des petits lieux privés artistiques d'économie sociale»; encourager l'organisation du secteur culturel «sur les bases de l'économie sociale» en accordant un traitement préférentiel (par exemple, un allègement de taxes municipales) et encourager «l'accès à la propriété pour les entreprises culturelles sur cette même base»	
<b>Forces, limites et commentaires</b> –Le désir recourir à l'économie sociale dans plusieurs secteurs (services, arts et cultures) n'est pas inintéressant. Par contre, il faudrait être vigilant à ce que cela ne mène pas à la privatisation de certains services municipaux.		

## Logement et habitation

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Politique		L'équipe Coderre mise sur l'entente Réflexe Montréal qu'il considère comme étant une réalisation majeure parce que permettant le rapatriement de la maîtrise entière des programmes d'habitation. que la responsabilité et les budgets de la Société d'habitation du Québec pour le développement de l'habitation sur notre territoire sont transférés à la Ville de Montréal.
Salubrité de logements	<p><b>Inspection</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Programme d'inspection préventif</li> <li>-Nouvelle équipe de 30 inspecteurs préventifs pour couvrir «20% du parc locatif montréalais à tous les cinq ans»</li> </ul> <p>-«Favoriser le signalement et «l'identification des cas d'insalubrité et assurer un suivi adéquat des plaintes fondées, notamment en arrimant le travail de la Ville à celui des organismes municipaux (SIM, DSP, réseau de la santé) et communautaires»</p> <p>-Mécanismes plus coercitifs (montant des amendes, suivi judiciaire)</p> <p><b>Financement des inspections</b></p> <p>-«Étudier les modalités pour ensuite mettre en place un système d'autofinancement du programme d'inspection».</p> <p><b>Sensibilisation contre les infestations</b></p> <p>-Campagne de sensibilisation et prévention contre les infestations</p> <p><b>Contrôle et publicisation des cas d'insalubrité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-«Rendre possible l'émission d'un certificat de conformité, lequel serait indiqué au registre d'information sur le logement»</li> <li>-«Rendre publiques et facilement accessibles par le biais d'un registre en ligne les condamnations pour les cas d'insalubrité, infestation et de récidive»</li> </ul>	<p><b>Inspection et inspecteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer une grille d'analyse standard pour les inspections effectuées par la Direction</li> <li>de l'habitation et partager cette expertise avec les arrondissements ;</li> <li>-Augmenter le nombre d'inspecteurs à la Direction de l'habitation * ;</li> <li>-S'assurer de la formation continue des inspecteurs ;</li> </ul> <p><b>Financement des inspections</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Instaurer la pratique de la facturation aux propriétaires à l'égard des visites de suivi des inspections effectuées par la Direction de l'habitation * ;</li> </ul> <p><b>Publicisation des cas d'insalubrité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en ligne un registre public des bâtiments inspectés par la Ville de Montréal et ayant le plus grand nombre de non-conformités</li> </ul> <p><b>Partage de meilleures pratiques «</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager avec les arrondissements les meilleures pratiques de lutte contre l'insalubrité, incluant les mesures d'urgence comme les avis d'évacuation, les avis de détérioration et les travaux en lieu et place des propriétaires ;</li> </ul>
Politique et logements sociaux	<p><b>Pression sur les gouvernements</b></p> <p>i Revendiquer des gouvernements provincial et fédéral des investissements dans des programmes de construction de logements sociaux et communautaires;</p>	<p><b>Loi sur la métropole et inclusion de logement abordable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les nouveaux pouvoirs octroyés par la loi sur la métropole pour développer une stratégie d'inclusion de logements abordables et sociaux dans les projets immobiliers</li> </ul>

	<p>j) Négocier avec les gouvernements supérieurs et les communautés religieuses des acquisitions de terrains ou bâtiments excédentaires.</p> <p><b>Collaboration avec le gouvernement provincial</b></p> <p>d) Mettre en place, avec la collaboration du gouvernement du Québec, des allocations de suppléments au loyer à long terme dans les projets de logements sociaux et abordables;</p>	
Accès Logis	h) Demander au gouvernement du Québec de modifier le programme AccèsLogis afin de répondre aux coûts actuels de réalisation d'unités et d'achat de terrains à Montréal;	Lancer AccèsLogis Montréal, un programme d'aide pour la réalisation de 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés à des ménages à faible ou modeste revenu *
Droits		Développer des outils de sensibilisation sur les droits et obligations des locataires, visant particulièrement les nouveaux arrivants
Hausse de loyers	<p><b>Hausse de loyers abusive</b></p> <p>-Programme incitatif de subvention à l'entretien et à la rénovation, qui éviterait les hausses de loyer abusives;</p>	
Inclusion de logement abordable	<p><b>Inclusion de logement social</b></p> <p>a) Adopter une politique et un règlement d'inclusion pour tous les projets de cinq unités et plus de 20 % en logement social (OMHM, coopérative, OBNL) et 20 % en logement abordable durable (locatif ou condominium) géré par des partenaires à but non lucratif. Inclure au règlement la possibilité pour les promoteurs de compenser par un versement monétaire au fonds du logement social lorsque l'inclusion en unités s'avère impossible;</p>	
Logement abordable	<p><b>Mandat de la SHDM</b></p> <p>e) Évaluer le mandat de la SHDM et s'assurer de doter Montréal d'un bras immobilier fort qui réponde aux besoins en matière de logements sociaux et abordables. Voir aussi les possibilités de partenariat avec d'autres sociétés à but non lucratif dont la mission est l'accès au logement ou la propriété abordable;</p>	

	<p><b>Fiducie foncière</b> f) Créer une fiducie foncière montréalaise pour protéger durablement les terrains appartenant à la Ville et qui seront loués à long terme à des partenaires en habitation sociale et abordable;</p> <p><b>Encadrement des plateformes de location</b> g) Mieux encadrer les plateformes de location de logements entre particuliers afin de réduire la pression immobilière sur les quartiers et de s'assurer de la qualité de vie des résidents;</p>	
Acquisition de terrain et de propriété	<p><b>Acquisition de terrains</b> b) Investir en acquisition de terrains et en décontamination, et négocier avec les gouvernements supérieurs un programme bipartite ou tripartite de décontamination;</p> <p><b>Développements de projets collectifs</b> «Évaluer systématiquement les sites qui appartiennent à la Ville afin de prioriser le développement de projets collectifs (logements sociaux et communautaires, parcs, bibliothèques, jardins communautaires, etc.) sur les terrains municipaux plutôt que leur vente».</p>	
Famille et accès à la propriété	<p><b>Famille et logement</b></p> <p>-«Dresser un portrait par arrondissement des besoins en matière de logement pour les familles» -«Décréter un seuil minimal de logements familiaux (trois chambres et plus) à inclure dans tous les projets immobiliers publics et privés, selon les besoins de chaque arrondissement.</p> <p>- <b>Étudiants et familles</b> -«Encourager et faciliter la réalisation de nouvelles unités de logements abordables pour les étudiants afin de libérer de grands logements pour les familles»</p> <p><b>Accès à la propriété</b> c) Favoriser l'accès à la propriété de manière durable grâce à un programme d'aide à la mise de fonds et à la réduction du prix de la propriété au départ;</p>	<p>Le parti entend utiliser ces nouveaux pouvoirs conférés par l'entente Réflexe Montréal en misant sur des mesures en faveur des familles.</p> <p><b>Logement pour les familles</b> Ajouter 1 000 logements de trois chambres et plus au centre-ville, dont une proportion significative sera abordable pour une famille qui achète une propriété.</p> <p>Bonifier l'actuel programme d'accès à la propriété pour encourager plus de familles à demeurer à Montréal, en augmentant à la fois l'aide financière accordée, le type de propriétés admissibles et les prix maximum autorisés * ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler non seulement les premiers acheteurs, mais aussi les jeunes familles déjà propriétaires, avec enfants de 5 ans et moins, qui ont besoin de plus d'espace *.</li> </ul> <p>Utiliser les nouveaux pouvoirs octroyés par la loi sur la métropole pour définir des exigences auprès des promoteurs immobiliers en matière de typologie des logements qui répondent aux besoins des familles * ;</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser les familles dans le développement de nouveaux quartiers comme le Triangle, Pierrefonds Ouest ou l'Hippodrome</li> </ul> <p><b>Campus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en concertation avec les partenaires pour favoriser la construction de logements dédiés aux étudiants à proximité des campus.</li> </ul>
Itinérants	<p><b>Itinérants</b></p> <p>-300 nouvelles unités par année pour personne itinérante, à risque de le devenir ou nécessitant des besoins particuliers (violence, itinérance, handicaps)</p>	<p><b>Nouvelles unités – itinérances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre l'objectif de 400 nouvelles unités dans les maisons de chambres du Plan d'action montréalais en itinérance ;</li> </ul>
Personnes à mobilité réduite	<p><b>Personnes à mobilité réduite</b></p> <p><i>Portrait</i></p> <p>-En partenariat avec les organismes du milieu, dresser un portrait des besoins en matière de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Réglementer le seuil minimal de logements adaptés à inclure dans tous les projets immobiliers en fonction de ces besoins.</p> <p><i>Guichet</i></p> <p>- Instaurer un guichet unique de l'accessibilité universelle afin d'informer les personnes, les organismes ou les intervenants de la disponibilité d'un logement accessible, adapté ou adaptable;</p> <p><i>Rénovation</i></p> <p>-Bonifier les aides à la rénovation des bâtiments résidentiels, par exemple, le programme « Rénovation résidentielle majeure », pour rendre davantage de bâtiments universellement accessibles.</p>	<p>Mettre en place une politique municipale d'architecture et de design du bâtiment durable qui tient compte des principes d'accessibilité universelle</p>
Exode vers les banlieues	<p>a) Réaliser rapidement les grands projets déjà planifiés, dont les sites sont tous desservis par les transports collectifs;</p> <p>b) Réaliser un inventaire de tous les ensembles conventuels et entamer des discussions avec les congrégations religieuses en amont de la mise en vente de ces bâtiments;</p> <p>c) Réviser les projets en cours de manière à y renforcer l'accès aux transports actifs et collectifs;</p> <p>d) Offrir des appuis techniques et des incitatifs financiers aux promoteurs pour accélérer la réalisation de ces projets et s'assurer</p>	

	<p>qu'ils soient financièrement accessibles, notamment aux familles qui accèdent pour la première fois à la propriété;</p> <p>e) Réserver systématiquement des terrains à usage communautaire dans les grands projets de développement, notamment pour y implanter des écoles;</p> <p>f) Mettre en place des incitatifs fiscaux afin de transformer en quartiers denses orientés sur l'offre de transport en commun les abords des stations de métro et de trains de banlieue.</p>	
Parcs immobiliers	<p><b>Parc immobilier</b></p> <p>-Congé, crédits, gels de taxes, programme de subvention pour «encourager les propriétaires occupants à rénover en évitant les hausses de loyers».</p> <p>-Taxe spéciale sur les achats immobiliers pour les investisseurs étrangers non occupants</p>	
Patrimoine	<p><b>Protéger le patrimoine</b></p> <p>a) Protéger le patrimoine bâti, naturel et culturel de Montréal en appliquant la réglementation existante, en refusant de modifier celle-ci à la pièce en fonction des intérêts des promoteurs, et en prenant le leadership de la création de pools d'investisseurs publics et privés voués à la sauvegarde du patrimoine collectif;</p> <p>b) Préserver, à des fins publiques et communautaires, le patrimoine bâti appartenant à la Ville;</p> <p>c) Protéger les écoles d'intérêt patrimonial de Montréal. Mieux encadrer et mieux financer l'entretien et les travaux de restauration ou d'agrandissement de ces écoles;</p> <p>d) Préserver le patrimoine collectif inestimable que constituent les lieux de culte, en préservant leur caractère public, communautaire, culturel et social, et effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'implication du gouvernement du Québec afin de soutenir conjointement des projets allant en ce sens;</p> <p>e) Augmenter le nombre d'inspecteurs spécialisés dans le patrimoine bâti dans les arrondissements;</p> <p>f) Créer un répertoire électronique des immeubles patrimoniaux vacants ou vulnérables, mis à jour sur une base trimestrielle, grâce à une étroite collaboration entre le Bureau du patrimoine et le Bureau de la ville intelligente et numérique;</p>	<p><b>Bâtiments patrimoniaux</b></p> <p>«Mettre en oeuvre le Plan d'action en patrimoine et renouveler les pratiques d'intervention et les moyens d'action en mobilisant les multiples partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une politique municipale d'architecture et de design et du bâtiment durable qui tient compte des principes d'accessibilité universelle * ;</li> <li>• Stimuler la qualité en matière de design et d'architecture sur tout le territoire en facilitant la pratique des concours et en mettant en place des mécanismes d'encadrement adéquats ;</li> <li>• Entreprendre, avec les arrondissements, un chantier sur l'harmonisation des règlements d'urbanisme locaux».</li> </ul> <p>Appuyer la reconversion d'ensembles institutionnels majeurs, comme le site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, l'hôpital Royal Victoria, l'ancien hôpital de la Miséricorde, l'ancien hôpital de Montréal pour enfants ou le site de la Maison de Radio-Canada»,</p>

	<p>g) Permettre l'occupation temporaire ou partielle des immeubles patrimoniaux vacants pour en assurer une meilleure protection et un meilleur entretien;</p> <p>h) Harmoniser la liste du Service des incendies faisant état des immeubles jugés dangereux et le répertoire des bâtiments patrimoniaux vacants ou vulnérables de la Ville.</p> <p>i) Étudier la possibilité d'offrir à la Ville un droit de premier refus lors de la vente d'un immeuble (bâtiment ou terrain) par une congrégation religieuse;</p> <p>j) Mettre en valeur le patrimoine montréalais par le biais de fiches signalétiques, plaques interprétatives, événements particuliers, etc.;</p> <p>k) En collaboration avec le gouvernement du Québec, aider les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dits modestes, en bonifiant et en étendant la portée des programmes de subvention actuels;</p> <p><b>Inoccupations de bâtiments patrimoniaux</b>  -Amendes plus sévères pour propriétaires qui entretiennent mal les bâtiments patrimoniaux  -Taxe sur l'inoccupation (et plus élevé pour bâtiments patrimoniaux) et exproprier lorsque le temps d'inoccupation est trop long ou que les bâtiments se dégradent  -«Encourager le recyclage et la rénovation des bâtiments patrimoniaux afin qu'ils puissent être rapidement offerts à la collectivité à travers la création d'espaces communautaires et de logements sociaux»</p>	
Transparence en matière de données sur l'habitation	<p><b>Publicisation des données sur l'habitation</b>  <i>Registre</i>  «Étudier la création d'un registre de données sur l'habitation qui comprendrait le prix des loyers, les plaintes et suivis en matière de salubrité, le nombre de chambres à coucher, le compte de taxes foncières, ainsi que les plaintes et suivis à la Régie du logement»</p> <p><i>Transparence des données</i>  «Encourager toute démarche visant à améliorer la transparence et la diffusion de ces données»</p>	
Autres	<p>e) Considérer le jumelage des ateliers d'artistes avec du logement abordable.</p>	

## Transport en commun et mobilité

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Transport et aménagement	<p>a) À la suite d'une enquête origine-destination approfondie, proposer un ambitieux plan de transport métropolitain dont l'objectif serait que tout Montréalais soit à 10 minutes d'un moyen de transport collectif, lourd ou mi-lourd, et à 45 minutes de sa destination. Inclure les besoins des personnes à mobilité réduite dans cette planification et prioriser les pôles d'emploi;</p> <p>b) Atteindre cet objectif d'ici 20 ans par le déploiement des modes de transport les mieux adaptés à chaque quartier : métro, SLR/tramway, train de banlieue, SRB, trolleybus, autobus, taxi-bus, navette fluviale, etc.;</p> <p>c) Augmenter le réseau de BIXI, en priorité aux alentours des pôles de transports en commun, afin de faciliter la complémentarité des modes de transports et en tenant compte de l'objectif 10-45;</p> <p>d) Collaborer avec les compagnies de taxi pour qu'elles offrent des véhicules adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite dans leur flotte régulière.</p>	<p>-Procéder aux consultations publiques afin de mettre à jour le Plan de transport, en misant sur la sécurité et la fluidité de la circulation et en tenant compte des nouvelles réalités aux plans du stationnement, de l'électrification des transports et de l'arrivée des véhicules autonomes.</p> <p>-Accompagner les arrondissements dans le développement de leurs plans locaux de transport.</p>
Tarification sociale	a) Mettre en oeuvre une tarification sociale pour les transports collectifs pour les personnes à faible revenu;	Offrir la tarification sociale des transports collectifs aux usagers à faibles revenus;
Tarifs	b) Rendre le transport collectif gratuit, en tout temps, pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte;	Offrir un accès gratuit au métro et aux autobus de la STM les fins de semaine de quatre grands événements au cours de l'année

	d) Limiter les augmentations du tarif régulier ainsi que leur fréquence.	
Harmonisation des tarifs	d) Intégrer la tarification du RÉM au sein de celle de l'Agence régionale de transport métropolitain;	
Prolongement et élargissement de l'offre de desserte	<p>a) Construire une nouvelle ligne de métro diagonale, qui partira du sud-ouest vers le nord-est de Montréal, pour rejoindre les quartiers densément peuplés de Saint-Michel, Saint-Léonard, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, ainsi que l'est du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie. Cette nouvelle ligne permettra non seulement de relier des quartiers actuellement mal desservis, mais également de diminuer la pression sur la ligne orange et de réduire le nombre de transferts pour les usagers.</p> <p>f) Poursuivre les projets de développement du réseau actuel à Montréal en accordant la priorité au prolongement de la ligne bleue vers l'est et au prolongement (attendu) de la ligne orange de la station Côte-Vertu à la gare Bois-Franc, et prévoir des projets pour mieux desservir, en transport collectif de haut niveau, les quartiers mal desservis, dont Lachine, LaSalle, l'ouest de Notre-Dame-de-Grâce, Pierrefonds-Roxboro, l'axe de la rue Notre-Dame vers l'est jusqu'à Pointe-aux-Trembles, notamment.</p>	Appuyer le développement du Réseau électrique métropolitain ( REM ) ainsi que le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou ;
REM	<p>a) Exiger que le RÉM relève de l'Agence régionale de transport métropolitain;</p> <p>c) Maintenir le caractère public du réseau;</p>	Vérifier, il doit y avoir quelque chose
Service public	b) Maintenir la propriété publique du tunnel du mont Royal et mettre en oeuvre une structure à responsabilité partagée pour assurer la cohabitation des réseaux (trains de banlieue, TGF de Via Rail, etc.);	
Gouvernance	e) Assurer une place des citoyens dans la gouvernance du réseau, pour favoriser l'écoute et la consultation continue.	
Fiabilité et qualité du service	b) Réduire de manière importante les pannes du métro en augmentant les budgets liés à l'entretien du matériel roulant, en	Avec la STM, revoir complètement l'ensemble du réseau d'autobus afin d'en améliorer l'efficacité la fiabilité et la connectivité avec les grands projets comme le REM et le prolongement de la ligne bleue * ;

	<p>accélérant le remplacement des vieilles voitures du métro et en augmentant la résilience du réseau;</p> <p>c) Augmenter substantiellement le niveau du service et la ponctualité des autobus et assurer la fluidité du transport par autobus (voies réservées, signalisation prioritaire et synchronisation des feux de circulation) ainsi que celle des modes de transport alternatifs;</p> <p>d) Maintenir et améliorer le service des trains de banlieue;</p>	
Articulations entre les différents moyens de transport	c) Mettre en place une carte de paiement unique pour tous les modes de transport alternatifs : train, métro, autobus, BIXI, VLS, taxi, etc.;	<p>-Avec la STM, l'ARTM et les autres partenaires, concevoir une plateforme qui permettra aux usagers de passer d'un mode de transport à un autre, tout en facilitant le paiement grâce aux nouvelles technologies mobiles *</p> <p>-Mettre en place le concept de « pôle de mobilité » pour encourager les citoyens et citoyennes à moins utiliser la voiture, en offrant dans un même lieu différents modes de transport alternatifs comme les BIXI, les véhicules et les taxis électriques et les véhicules en libre-service et en auto-partage et le covoiturage*.</p> <p>-Favoriser un meilleur accès au centre-ville et permettre une transition plus efficace du réseau cyclable vers le transport collectif ( gares, stations de métro, etc. )</p>
Transport en commun et circulation		<p>-Poursuivre la collaboration avec la STM et le gouvernement du Québec pour mieux connaître en amont les chantiers à venir afin d'améliorer le service dans les secteurs les plus touchés par les travaux routiers</p> <p>-Finaliser le projet iBus, soit la localisation GPS en temps réel de tous les autobus de la STM, et le projet Géo-Trafic, une base de données permettant de connaître en tout temps l'état général de la circulation à Montréal.</p>
Électrification des transports		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'installation des bornes de recharge sur rue pour atteindre l'objectif de 1 000 bornes et accélérer l'implantation de supers stations de recharges rapides ;</li> <li>• Convertir 230 véhicules de la flotte de la Ville de Montréal au 100 % électrique ;</li> <li>• Poursuivre le programme de conversion des autobus de la STM ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le déploiement, par l'entreprise privée, d'un réseau de 1 000 véhicules électriques en libre-service.</li> </ul>
		Augmenter de 100 000 déplacements par jour l'offre de transport collectif à destination du centre-ville
Financement du transport	Créer un Fonds des transports durables (FTD) alimenté par toutes les sources de financement des transports collectifs et actifs.	
Autres	<p>f) Assurer une desserte en transport en commun adéquate sur le pourtour de l'île, et soutenir les services de navettes fluviales;</p> <p>c) Desservir efficacement les parcs industriels en transports en commun;</p>	

## Itinérance

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Le rôle des organismes, y compris les organismes communautaires	<p>-Les organismes communautaires sont perçus comme faisant partie de réseaux d'entraide dont il faut maximiser le recours à leurs ressources par les itinérants</p> <p>-Dans la section sur l'itinérance, on affirme désirer «favoriser la solidarité en mettant sur pied une carte interactive diffusant les initiatives d'entraide, ce qui inclut les groupes de citoyens</p>	Assurer l'accueil sécuritaire des personnes vulnérables de jour et de nuit en développant des centres de jour et de soir dans les arrondissements, en augmentant le nombre de places en refuges et de mesures d'urgence en période hivernale *
Politique de l'itinérance et poste de protecteur		<p>Politique de l'itinérance</p> <p>Création du poste de protecteur itinérance, 2e plan d'action sur l'itinérance, réunir les grands acteurs communautaires, polices, etc.</p>
Dénombrement		<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à un deuxième dénombrement de la population itinérante montréalaise afin de mesurer l'évolution du phénomène</li> </ul>
Réinsertion sociale et professionnelle	- On interpelle les organismes de réinsertions et les groupes syndicaux pour «favoriser par la Ville l'embauche de personne provenant de parcours d'insertion ».	-Augmenter les possibilités d'insertion socioprofessionnelle par des ententes entre la Ville et des entreprises d'économie sociale qui proposent des programmes d'insertion

Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Une réponse plus sociale, notamment par l'instauration d'une ligne 211 (intervention sociale plutôt que policière)</li> <li>-Meilleure formation des policiers et autres agents</li> <li>-Éviter la judiciarisation et limiter le recours à des moyens d'interventions physiques et létales</li> <li>-Exiger un bilan sur le profilage de la part du SPVM</li> </ul>	
Espace public	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réaliser des aménagements respectant le droit de cité (occupation de l'espace public)</li> </ul>	
Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction 30 000 unités de logement social sur 10 ans</li> <li>-Recenser les maisons de chambres</li> </ul>	
Pauvreté	<p><b>Pauvreté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser la réinsertion sociale en interpellant différents acteurs pour « favoriser l'embauche par la Ville de personnes provenant de parcours d'insertion professionnelle »</li> <li>- Multiplier les contrats de travail en réinsertion socioprofessionnelle rémunérés 15 \$/heure;</li> </ul>	
Politique	<p><b>Politique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Exercer un leadership fort auprès des autres paliers de gouvernement afin que Montréal dispose en tout temps de ressources à la hauteur des besoins de la population.</li> </ul>	

## Accessibilité et personnes handicapées

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Le rôle des organismes communautaires	Les organismes du milieu sont sollicités pour travailler en partenariat afin de dresser un « portrait des besoins en matière de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite ».	
Aspects généraux		L'accessibilité est traitée surtout en lien avec les personnes âgées dans une section particulière intitulée : Créer un milieu de vie propice aux enfants et vieillissements actifs.
Logement et bâtiments	<p><b>Construction et rénovation</b></p> <p>-« Construire des bâtiments résidentiels universellement accessibles ».</p> <p>-« Bonifier les aides à la rénovation des bâtiments résidentiels, par exemple, le programme « Rénovation résidentielle majeure », pour rendre davantage de bâtiments universellement accessibles</p> <p><b>Réglementation</b></p> <p>-« Réglementer le seuil minimal de logements adaptés à inclure dans tous les projets immobiliers (...) »</p> <p><b>Guichet unique</b></p> <p>-« Instaurer un guichet unique de l'accessibilité universelle afin d'informer les personnes, les organismes ou les intervenants de la disponibilité d'un logement accessible, adapté ou adaptable »</p>	
<b>Accès aux établissements commerciaux</b>	<p>-Bonifier les aides financières à la rénovation, comme le PR@M-Commerce, afin d'améliorer l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite;</p> <p>-Évaluer systématiquement le potentiel d'amélioration de l'emprise publique lorsqu'on doit reconstruire la rue en profondeur (transports actifs et collectifs, verdissement, accessibilité universelle).</p>	

<b>Aménagements</b>	<b>Parcs et terrains de jeux</b> -« Les parcs et terrains de jeux doivent être aménagés de telle sorte à être universellement accessibles».	<b>Aménagement</b> Continuer à rendre Montréal universellement accessible, en investissant au niveau des équipements ( toilettes, fontaines, lève-personne, mobilier fixe divers ) et des aménagements ( sentiers de parcs, aires de repos, espaces publics, aires d'exercice, stationnements, débarcadères, aires de jeux, etc. ) ;
<b>Transport en commun</b>	-Accélérer les travaux en matière d'accessibilité universelle pour garantir l'accès des personnes à mobilité réduite à l'ensemble du réseau, y compris le réseau (de la STM) du métro, d'ici 2030).	Rendre 21 stations de métro universellement accessibles grâce à l'ajout d'ascenseurs.

## Enfants, jeunes, personnes âgées

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Aspects généraux		<p><b>«Réflexe» enfant et aîné</b>            Instaurer un « réflexe enfant et aîné » chez tous les acteurs municipaux, afin de considérer l'incidence de chaque action sur les relations intergénérationnelles, sur la qualité du milieu de vie de nos enfants et aînés</p>
Enfants	<p><b>Sécurité</b>            Poursuivre l'implantation de mesures de sécurisation autour des écoles et des CPE, y compris sur les rues artérielles, pour améliorer la sécurité des déplacements des enfants;</p> <p><b>Transport en commun</b>            Rendre le transport collectif gratuit, en tout temps, pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte.</p> <p><b>École et petite enfance</b>            Effectuer les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec et des commissions scolaires de l'île de Montréal afin qu'ils planifient la construction et la rénovation d'écoles primaires et de centres de la petite enfance (CPE) de qualité et en nombre suffisant dans tous les quartiers, y compris au centre-ville;</p>	<p>Mettre en oeuvre la Politique de l'enfant, avec ses actions spécifiques touchant la sécurité alimentaire, la persévérance scolaire, l'accessibilité et la sécurité des infrastructures ainsi que l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.</p> <p>Implanter un réseau de pistes cyclables sécuritaire, avec une attention particulière pour les enfants, notamment pour les trajets maison-école.</p>
Jeunes	<p>i) Exiger qu'au moins une place soit réservée à un jeune de moins de 35 ans sur chaque conseil d'administration des organismes associés et des sociétés paramunicipales.</p>	<p><b>Conseil jeunesse</b>            Promotion de la création de Conseils jeunesse dans tous les arrondissements de Montréal pour renforcer la prise en compte des intérêts et de la vision de notre jeunesse dans la prise de décision. À ce jour, trois Conseils jeunesse ont été créés, en l'occurrence, dans les arrondissements de Verdun, Ahuntsic-Cartierville ainsi que Pierrefonds-Roxboro, tous trois avec une majorité d'élues d'Équipe Coderre.</p> <p><b>Favoriser la participation citoyenne chez les jeunes</b>            Doter chaque arrondissement d'un Conseil jeunesse local qui pourra s'exprimer sur le développement de son quartier ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier les jeunes du secondaire à la démocratie municipale, notamment par des simulations parlementaires au conseil municipal de l'Hôtel de Ville tel que le Jeune conseil de Montréal ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal ( OCPM ) afin d'y intégrer un volet dédié spécifiquement à encourager la participation des jeunes dans les consultations publiques de leur quartier.</li> </ul>
Personnes âgées		
Loisirs et cultures	<p>Créer un fonds pour garantir l'accessibilité aux activités sportives et aux loisirs offerts par les arrondissements à tous les enfants (0-18 ans), à tous les aînés (65 ans et plus) et aux personnes vivant avec une limitation fonctionnelle, notamment dans les quartiers défavorisés;</p> <p>Créer un programme de financement pour l'innovation dans la conception et la rénovation des parcs « naturels » pour enfants ainsi que des parcs de « jeu libre »;</p> <p>i) Limiter à un maximum de 10 \$ le prix d'entrée aux musées pour les jeunes.</p> <p>Faire des parcs de la ville des milieux de vie actifs, contribuant aux saines habitudes de vie pour les familles, les jeunes et les aînés</p>	<p>Soutenir les initiatives qui favorisent le développement culturel comme milieu intergénérationnel et comme espace de transmission entre les générations ;</p> <p>Poursuivre la transformation des bibliothèques municipales pour en faire des lieux intergénérationnels, d'inclusion sociale, d'accueil des nouveaux arrivants, d'apprentissage des nouvelles technologies et des espaces d'expérimentation.</p>

## Femmes

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Aspects généraux		
Parité	«Atteindre la parité entre les femmes et les hommes au sein des employés de la Ville en ce qui a trait au nombre, mais également à la catégorie d'emploi, à la permanence et au niveau hiérarchique. Se doter des programmes nécessaires pour y arriver.	
Analyse différenciée selon les sexes	-Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes à l'ensemble des politiques, programmes et projets et mesurer les effets distincts sur les femmes et les hommes que ces initiatives pourraient avoir	
Bilan		<p>-Création de haltes-garderies lors des conseils municipaux et de plusieurs conseils d'arrondissement pour encourager les familles et les femmes à venir assister aux conseils ou à se présenter comme élues.</p> <p>- Atteinte de la zone paritaire entre les femmes et les hommes au niveau des cadres de la ville.</p> <p>-Création des Hirondelles pour la sécurité des femmes et des personnes vulnérables dans les festivals</p>
Conditions de travail	-Adapter l'aménagement des casernes de pompiers pour tenir compte de l'augmentation du nombre de femmes dans les équipes	Voir conciliation travail/famille
Conciliation travail/famille	- Se doter d'une politique de conciliation famille-travail pour tous les employés	Diffuser les initiatives de conciliation famille-travail mise en place par notre administration visant à faciliter la participation citoyenne des familles et des femmes dans les instances décisionnelles à la Ville : halte-garderie lors des conseils municipaux, horaires diversifiés, salles familiales, etc.
Représentation politique		Nommer autant de femmes que d'hommes au comité exécutif de la Ville de Montréal * ;

## Sexualité et espace public

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Travail du sexe	<p><b>Travail du sexe</b></p> <p>-Tables de concertation dans tous les arrondissements (communautaires, SPVM, élus, fonctionnaires) pour soutenir socialement les travailleur-ses du sexe «dans une approche globale d’accessibilité, de prévention et de médiation urbaine».</p> <p><b>«Salon» de soins personnels</b></p> <p>-Révision de l’octroi de permis dans les catégories soins personnels</p>	
Harcèlement de rue	-Politique contre le harcèlement de rue	
Publicité sexiste et discriminatoire	-Politique contre la publicité et l’affichage sexiste et discriminatoire	

## Diversité

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
		<p>Stimuler la création et la croissance des entreprises au sein des écosystèmes prioritaires que sont : l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat jeunesse et l'entrepreneuriat pour les nouveaux arrivants</p> <p>Créer une banque de candidatures à Concertation Montréal pour favoriser la nomination des jeunes, des femmes et des communautés culturelles dans les instances décisionnelles reliées à la Ville *.</p> <p>Créer un Conseil des Aînés à l'image du Conseil des Montréalaises (CM), du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) et du Conseil Interculturel de Montréal (CIM). Ce conseil aura les moyens de faire des recherches et des recommandations afin de conseiller le maire et le comité exécutif sur des questions qui touchent particulièrement les personnes âgées notamment l'adaptation de l'aménagement urbain, le sentiment d'isolement, le sentiment de sécurité et le transport, pour ne nommer que ceux-là. Il pourra aussi s'assurer de la prise en compte des préoccupations des personnes âgées dans les décisions de l'administration municipale.</p> <p>Porter une attention particulière à la diversité des réalités et adapter nos services : les jeunes, les autochtones, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les membres de la communauté LGBTQ+, les communautés culturelles et les femmes.</p>

## Immigration, diversité culturelle et inclusion

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Ville sanctuaire	«La désignation de ville sanctuaire tel que préconisée présentement par la Ville de Montréal est trompeuse, car elle n'est pas en concordance avec la réalité législative canadienne et celle du terrain. Il faut s'assurer que la désignation de Montréal comme ville sanctuaire, adoptée par le conseil municipal en février 2017, se traduise par des gestes concrets et des changements réels dans les pratiques».	
BINAM		<p>Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal ( BINAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble</li> <li>-Consolider le travail entamé par le BINAM dans la concertation des ressources, des acteurs et des services ;</li> <li>-Avec le BINAM, mettre en place une stratégie « anti-préjugés » pour identifier et éliminer les freins à l'intégration socioprofessionnelle des personnes issues de l'immigration * ;</li> <li>-Poursuivre le développement d'outils numériques à l'intention des nouveaux arrivants à l'image du site d'information « Montréal nouveau départ » ;</li> <li>-Établir un partenariat avec le gouvernement du Québec – en vertu de l'entente « Réflexe Montréal » afin de doter le BINAM de nouvelles responsabilités en matière d'accueil, d'intégration et de sélection des immigrants *</li> </ul>
Intégration sociale et professionnelle	-Programme d'accès égalité pour la promotion de la diversité culturelle au SPVM	<p>-Mieux intégrer les nouveaux arrivants au marché du travail notamment grâce à la reconnaissance des acquis et aux mesures mises en place par la Ville, c'est le plein-emploi ( estimé à 4 % ) que nous atteindrons.</p> <p>Favoriser l'intégration économique des nouveaux arrivants en participant à des programmes comme le Projet Intégration-Travail-Formation, qui permet à des personnes issues de l'immigration qualifiée d'acquérir de l'expérience de travail dans de grandes entreprises montréalaises ;</p>

Profilage	<p><b>Profilage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Exiger du SPVM un bilan annuel sur cette question</li> <li>-Renforcer les politiques visant à combattre le profilage</li> </ul>	
Valorisation de la diversité	<p><b>Campagne, événement et lieu de valorisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Campagnes de sensibilisation et de la valorisation de la diversité et contre le racisme</li> <li>-Événements de valorisations de la diversité et de «l’apport historique de l’immigration dans les différents quartiers»</li> <li>-Musée de l’immigration (...) en partenariat avec les paliers de gouvernements supérieurs</li> </ul>	
Arts et culture	<p><b>Diversité, arts et cultures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Augmenter le budget du Conseil des arts de Montréal à 20 M\$ et l’indexer pour inclure davantage la diversité</li> </ul>	<p><b>Bibliothèque</b></p> <p>Augmenter l’offre de services de nos bibliothèques pour répondre aux besoins particuliers de certains publics dans une approche inclusive, particulièrement les personnes immigrantes et les groupes vulnérables.</p> <p><b>Offre culturelle</b></p> <p>Assurer une offre culturelle adaptée pour rejoindre toute la diversité montréalaise en tenant compte des réalités socio-économiques.</p> <p><b>Arts et cultures</b></p> <p>Collaborer avec le Conseil des arts de Montréal pour favoriser la participation des artistes autochtones et de la diversité, et la diffusion de leurs créations Améliorer annuellement, dans le réseau Accès Culture, la représentativité de la diversité culturelle montréalaise et des artistes issus de la diversité, ainsi que ceux des communautés autochtones et anglophones, et ce, aussi bien dans la programmation que dans les publics ;</p>

Lieux de culte	<b>Lieux de cultes</b>  -Développer une approche sensible et locale de l'encadrement des lieux de culte à partir de l'expérience des arrondissements, en affirmant le droit pour chacun de pratiquer sa religion et en encadrant les lieux de culte selon les responsabilités de la Ville (stationnement, dynamisme des artères commerciales, gestion des déchets, etc.).	
----------------	---	--

## LGBTQ

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Politique		<p>-Développer et mettre en place une première Politique de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres pour Montréal * ;</p> <p>-Nommer un agent de liaison comme intermédiaire entre la Ville et la communauté LGBTQ+*.</p>
Droit et inclusion	<p><b>Droits et inclusion</b></p> <p>Affirmer Montréal comme ville ouverte défendant les droits et l'inclusion dans toutes les sphères sociales des LGBTQ;</p>	
Sécurité	<p><b>Sécurité</b></p> <p>Lutte contre l'homophobie et la transphobie assurer des milieux de vies sécuritaires;</p>	
Soutien financier	<p><b>Soutien financier</b></p> <p>Soutenir financièrement la vie culturelle et associative LGBTQ dans toute sa diversité et assurer l'accès à des locaux convenables pour les organismes du milieu</p>	

## Autochtones

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
Statut	-Reconnaître le statut unique de la population autochtone et établir un Bureau municipal des affaires autochtones préférablement dirigé par une personne issue de cette communauté	
Droit	Adopter et mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;	
Histoire et culture	<p>Après consultation et en collaboration avec les organismes autochtones, élaborer une formule reconnaissant l'histoire et les droits des peuples autochtones, soulignant notamment que Montréal se situe sur un territoire non cédé autochtone, à être prononcée au début de chaque séance du conseil municipal ainsi que lors des événements protocolaires;</p> <p>Après consultation et en collaboration avec les organismes autochtones, établir et mettre en oeuvre une stratégie de toponymie autochtone ambitieuse;</p> <p>Offrir à tous les fonctionnaires et élus de la Ville une formation sur l'histoire des peuples autochtones,</p> <p>En collaboration avec les organismes autochtones, mettre en place une stratégie de tourisme autochtone en mettant bien en évidence les lieux historiques d'importance liés à l'histoire des peuples autochtones et mettant en valeur les produits culturels autochtones authentiques, mis en valeur grâce à un projet pilote d'étiquetage permettant d'identifier et de distinguer ces produits.</p> <p>j) En collaboration avec les organismes autochtones, élaborer et rendre disponibles des outils pédagogiques sur l'histoire des peuples autochtones, les droit autochtones, de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à Montréal;</p>	<p>Promouvoir l'autochtonie ouverte et contemporaine ainsi que la richesse des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal.</p> <p>Avec les organismes culturels autochtones, mettre en valeur et appuyer les artistes issus des peuples autochtones, en stimulant la diffusion et la valorisation des cultures autochtones traditionnelles et contemporaines dans les réseaux de diffusion de la Ville * ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer les cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants par les Chefs des communautés autochtones à l'Hôtel de Ville lors de la Journée nationale des Autochtones le 21 juin*</li> <li>• Sensibiliser la population montréalaise au nouveau drapeau de Montréal en misant sur la contribution des Autochtones au développement de la Ville et sur le projet des récits fondateurs du centre d'histoire*</li> <li>• Travailler de concert avec le Conseil des arts de Montréal et les organismes culturels autochtones pour reconnaître et soutenir les initiatives culturelles autochtones*</li> </ul>

Réconciliation	<p>Entreprendre une réconciliation avec les peuples autochtones (Premières nations, Métis et Inuit) à Montréal</p> <p>Après consultation et en collaboration avec les organismes autochtones, créer une instance consultative en ce qui trait à la réconciliation à Montréal</p> <p>Effectuer les démarches nécessaires auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'assurer la mise en oeuvre de l'ensemble des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;</p>	<p>Réconciliation et relations avec les peuples autochtones</p> <p>Nommer un Commissaire à la réconciliation avec les autochtones *</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre activement le développement et la bonification de la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal avec les peuples autochtones en implémentant son plan d'action*.</li> </ul>
Services particuliers	-«Développer et soutenir des communications sur les services municipaux dans les langues des communautés culturelles et autochtones pour faciliter leur intégration à Montréal et offrir l'accès à des consignes multilingues afin de faciliter la participation de ces communautés aux élections	
Organismes	En collaboration avec les organismes autochtones, tenir à jour et rendre disponible un répertoire d'organismes et de services offerts aux Autochtones.	
Entreprises	<p>Favoriser la création d'entreprises autochtones et le recours aux entreprises autochtones lors de tout contrat octroyé par la Ville.</p> <p>k) Encourager les entreprises présentes sur le territoire de Montréal à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et à appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources;</p>	
Emploi	l) Augmenter la proportion d'Autochtones au sein des employés de la Ville, non seulement en termes de nombre, mais aussi en ce qui a trait à la catégorie d'emploi, la permanence et le niveau hiérarchique. Se doter des programmes nécessaires pour y arriver	Assurer une représentativité des cultures autochtones et de la diversité culturelle dans les projets soutenus par la Ville (arrondissement et ville-centre ) et en assurer le suivi.

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
	<p><b>Le rôle des organismes communautaires</b></p> <p>Le rôle des organismes communautaires en matière de démocratie participative n'est pas explicitement nommé; on réfère en général davantage aux citoyens et aux usagers.</p> <p><b>Synthèse des principaux engagements</b></p> <p><b>Aménagement des installations</b></p> <p>-«Favoriser la mise en place de processus de codesign avec les citoyens et usagers lors d'investissements dans l'aménagement d'installations» (...)</p> <p><b>Projets immobiliers</b></p> <p>«Mettre en place un processus de préconsultation, avant l'étude au CCU, des projets immobiliers d'envergure» et «rendre obligatoires les consultations devant l'OCPM pour les projets immobiliers de plus de 25 000 mètres carrés.</p> <p><b>Commissions permanentes</b></p> <p>«Créer des commissions permanentes mixtes incluant des représentants citoyens dans les arrondissements»</p> <p><b>5.1 : Améliorer les services aux citoyens en instaurant une nouvelle culture de responsabilisation chez les élus et les hauts fonctionnaires</b></p> <p><b>5.2 : Maintenir des instances démocratiques de proximité</b>                      ) Respecter les instances démocratiques locales que sont les conseils d'arrondissement;</p>	<p><b>Concertation Montréal</b></p> <p>Les élus et l'administration de la Ville de Montréal peuvent s'appuyer sur de nombreux organismes consultatifs dans leur prise de décision. Outre l'Office de consultation publique de Montréal, nous avons mis en place Concertation Montréal, un organisme d'où émergent de grandes orientations dans les domaines tels le savoir et la diversité, l'éducation et les sciences, la jeunesse, la gouvernance et la parité, l'économie sociale, la créativité numérique, l'environnement et le système alimentaire.</p> <p><b>Renforcement des conseils</b></p> <p>Renforcer le rôle des différents conseils consultatifs tels le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse, le Conseil interculturel et le Conseil du patrimoine. Le Comité exécutif s'est engagé à répondre formellement à tous les avis que déposeront ces conseils.</p> <p><b>Consultations diverses</b></p> <p>«Il est extrêmement difficile de dire combien de consultations ont été tenues durant le dernier mandat à Montréal. Un nombre incalculable de consultations en amont ont été faites en arrondissement ou à la ville-centre pour des projets tels que les réaménagements de parcs et la plupart des projets réalisés par les Travaux publics. Ces consultations ne sont pas comptabilisées ni obligatoires. Il y a également toutes les rencontres de suivi à la suite de la réalisation de projets des Travaux publics ou avec les tables citoyennes dans le cadre des projets mis en place par la Direction sport, culture, loisirs et développement social».</p>

- b) Respecter la volonté des Montréalais quant à toute éventuelle modification de la gouvernance ou du cadre électoral montréalais;
- c) Exiger que le gouvernement du Québec corrige l'iniquité que subissent les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie, qui n'élisent pas leur maire d'arrondissement et deux de leurs conseillers;
- d) Valoriser les mécanismes d'expression démocratique ou de contestation citoyenne des projets de développement ou de changement de zonage, de petite et grande envergure;
- e) Favoriser les budgets participatifs.

**5.3 : Valoriser le rôle des commissions permanentes de l'hôtel de ville**

- a) Transférer certaines responsabilités actuelles du comité exécutif aux commissions permanentes du conseil municipal;
- b) Assurer une représentation équitable des différents partis politiques au sein des commissions;
- c) Augmenter la transparence des débats au sein des commissions permanentes, notamment par la webdiffusion et l'augmentation du nombre de séances publiques, particulièrement pour la Commission de la sécurité publique.

**5.4 : Rendre les données et les débats publics**

- a) Poursuivre et accélérer le déploiement de la webdiffusion des instances démocratiques centrales et d'arrondissement;
- b) Poursuivre et accélérer le partage des données de la Ville.

**5.5 : Élargir le statut d'électeur**

- À l'instar de plusieurs villes du monde, étudier la possibilité d'élargir le statut d'électeur admissible à voter lors d'élections municipales à Montréal à toute personne résidant sur le territoire de Montréal depuis au moins 12 mois. Faire en sorte que les citoyens obtiennent des réponses à leurs questions et un service de qualité, peu importe qu'ils s'adressent à la Ville centre ou à leur arrondissement;
- c) Favoriser et encourager la coopération entre les arrondissements, voire la mise en commun de services entre

## Sécurité et civilité

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
	<p>b) Réviser la politique de déploiements massifs des troupes policières lors de grands rassemblements (manifestations et autres);</p> <p>c) Interdire l'utilisation des balles de plastique lors des manifestations</p> <p>a) Assurer une formation relative à la réalité urbaine et continue à l'ensemble des policiers et enquêteurs concernant les populations vulnérables et les particularités montréalaises, comme l'itinérance par exemple;</p>	

## Économie collaborative

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
	<p>-Projet Montréal veut tenir un sommet sur l'économie collaborative afin d'adopter une stratégie pour assurer le développement des meilleures pratiques</p> <p>-Il veut également «l'assister la mise en œuvre de systèmes d'échanges locaux visant l'entraide et l'insertion sociale».</p>	

## Citoyenneté numérique

Thématiques	Projet Montréal	Équipe Coderre
		<p>Le développement et l'utilisation du numérique est principalement évoquée dans la section «Innover dans les services aux citoyens et citoyennes». Parmi les engagements, on retrouve :</p> <p>À la suite du lancement du projet pilote de 311 numérique, numériser tous les services municipaux prioritaires dans l'ensemble des arrondissements * ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place le service de Cour municipale numérique, qui permettra une plus grande accessibilité et une réduction des délais de traitement pour les citoyens * ;</li><li>• Compléter la refonte du portail de la Ville de Montréal pour le rendre plus convivial ;</li><li>• Poursuivre la transformation des bibliothèques municipales pour en faire des lieux intergénérationnels, d'inclusion sociale, d'accueil des nouveaux arrivants, d'apprentissage des nouvelles technologies et des espaces d'expérimentation.</li></ul>

